le franco-albertain

Organe officiel de l'Association Canadienne - française de l'Alberta

10¢

EDMONTON, Alberta — VOL. 2 — No 12 — Mercredi le 5 février 1969

Importantes résolutions adoptées par la Rivière-la-Paix

Plus de 300 personnes ont bravé le froid pour assister, vendredi soir dernier au gymnase de l'école Routhier de Falher, à l'importante réunion qu'y tenait la Régionale de l'A.C.F.A.

Cette rencontre populaire était sous la présidence de M. Louis-Joseph Laberge et était réhaussée de la présence du président général de l'Association, M. Gérard Diamond, venu tout exprès d'Edmonton.

Il y eut tenue de l'assemblée annuelle de la Régionale, discussion de la question scolaire au point de vue régional suivie de l'adoption de deux importantes résolutions (voir texte ci-contre) et présentation de son tour de chant par Mlle France Levasseur, accompagnée au piano par M. Denis Magnan.

Et il y eut, bien sûr, quelques discours... Pour sa part, M. Diamond se dit très heureux de faire une nouvelle visite dans la région de la Rivière-la-Paix et rappela les grandes possibilités qu'il y voit dans le domaine de l'éducation bilingue en vertu des changements apportés à la Loi scolaire par le gouvernement provincial. Il releva quelques statistiques fournies par la Commission B et B dans le premier tome de son rapport final et encouragea finalement tous et chacun à s'abonner à leur journal, le Franco-albertain.



M. Louis-Joseph Laberge, de Girouxville, qui a reçu vendredi dernier un deuxième mandat comme Président de la Régionale de la Rivière-la-Paix et à qui nous adressons nos félicitations et meilleurs voeux de succès. L'une des premières tâches de M. Laberge sera de mettre sur pied le nouveau Comité régional dont on a préconisé la formation au cours de la même assemblée.

N.D.L.R.

Nous devions nous rendre, en compagnie du Propagandiste de l'A.C.F.A. M. Eugène Trottier, à la Rivière-la-Paix en fin de semaine dernière, à la fois pour y faire certain travail touchant le journal qui est dû de longue date... et aussi pour y "couvrir" la grande Assemblée populaire qui eut lieu vendredi soir à Falher. Malheureusement, le hasard (qui a pris forme d'un épais brouillard couvrant Edmonton) a voulu que l'avion nous y amenant ne puisse décoller; nous en avons été quittes pour attendre - patiemment - plus de quatre heures à l'aéroport!

Mais ce n'est que partie remise... à très bientôt en ce qui concerne le travail que nous devions faire.

D'autre part, nous tenons à remercier notre correspondant(e) anonyme qui nous a fourni un rapport de l'Assemblée, de même que M. Jacques Boucher qui nous a procuré le texte des résolutions adoptées, sans lesquels les nouvelles de cette assemblée auraient été plus que sommaires...

Au cours des discussions qui suivirent, il fut décidé de mettre sur pied un Comité régional groupant des représentants de chacune des paroisses francophones ou bilingues de la région. Le mandat du Comité sera d'étudier la situation globale de la région afin de trouver les moyens les plus efficaces pour que tous les Francophones qui y habitent puissent bénéficier au maximum des nouvelles dispositions de la Loi scolaire.

Invité à prononcer quelques mots, S.E. Mgr Henri Routhier, archevêque de Grouard-McLennan, voulut prodiguer son encouragement à tous. Il termina en affirmant "qu'il nous faut envisager l'avenir avec optimisme. Et, la main dans la main, nous arriverons sûrement à quelque chose de mieux".

Le Dr Campbell-Fowler, maire de Falher, fut lui aussi invité à adresser quelques mots. En établissant quelques comparaisons, il démontra la facilité avec laquelle l'on peut finalement en arriver à perdre sa langue, nous faisant ainsi réaliser la gravité du danger auquel nous faisons face et la nécessité de travailler tous ensemble pour le surmonter.

Quant à la partie récréative de la soirée, Mlle Levasseur captiva son auditoire avec un répertoire et une interprétation magnifiques de chansons diverses, la plupart rendues populaires par les chansonniers québécois. Les talents de son accompagnateur furent également appréciés de chacun.

Mentionnons en terminant que l'on profita de l'occasion pour la tenue des élections annuelles à la présidence et à la vice-présidence de la Régionale, et que ce sont MM. Louis-Joseph Laberge et Gérard Gaudreault qui furent les élus.

Voici le texte des deux importantes résolutions qui ont été adoptées vendredi dernier par les citoyens de la Rivière-la-Paix qui assistaient à l'Assemblée populaire tenue au gymnase de l'école Routhier:

a) M. Gérard Maisonneuve, appuyé par M. Bernard Boulet, propose que l'A.C.F.A., par ses compétences, appuie la demande qui sera faite par la population francophone de la Rivière-la-Paix auprès du ministre de l'Education de l'Alberta, demande qui visera à obtenir le paiement ou le remboursement des frais de transport et de scolarité aux parents qui désirent envoyer leurs enfants à des écoles où le français est mieux enseigné que dans les écoles qu'ils devraient normalement fréquenter. Adopté.

b) Il est proposé par M. Paul-Emile Maisonneuve, appuyé par M. Ferdinand Lévesque, que chaque paroisse de la population francophone de la Rivière-la-Paix, à savoir: Tangente, Girouxville, Falher, Guy, Donnelly, McLennan, Whitemud Creek, Jean-Côté, Marie-Reine et St-Isidore élise chacune deux (2) représentants pour constituer un Comité régional, indépendant de l'A.C.F.A., devant se réunir le 17 février prochain à 8h. p.m. dans la salle paroissiale de Girouxville, dans le but d'étudier les problèmes relatifs à l'organisation d'un système d'éducation bilingue pour la région francophone de la Rivière-la-Paix, à savoir: programmation, textes, professeurs, etc.

Egalement, que le président de l'A.C.F.A. régionale soit chargé de voir à ce que les représentants des paroisses soient nommés et de présider à la formation du dit Comité lors de la première assemblée.

Mille excuses!

Les dirigeants de la Régionale Edmonton de l'A.C.F.A. désirent s'excuser auprès des personnes qui auraient pu subir quelque inconvénient à la suite de la décision prise récemment de reporter à plus tard la tenue de l'Assemblée générale en raison du froid sibérien sévissant à ce moment-là.

L'on déterminera une nouvelle date sitôt que possible et de nouveaux avis de convocation seront envoyés à tous les membres de la région.

Le Ministre des Postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

Les Franco-Ontariens se refusent à limiter le Canada français au Québec seul

par Marc MORIN

TORONTO - L'absence d'entente officielle en matière culturelle entre l'Ontario et le Québec n'aide pas à l'épanouissement et au rayonnement culturel des Franco-Ontariens, selon M. Roger St-Denis, d'Ottawa, membre du Conseil des Arts de l'Ontario et président du Comité franco-ontarien d'enquête culturelle.

Le rapport du comité a été remis au ministre de l'Education de l'Ontario, M. William Davis, à Toronto, en présence de MM. René Brunelle, ministre des Terres et Forêts de l'Ontario; Roland Bériault, du Conseil d'orientation et des projets de développement au ministère de l'Education.

Le rapport du comité apporte, en quelque 260 pages, 107 recommandations au gouvernement ontarien et à ses divers ministères et agences, au gouvernement du Québec, au fédéral aux commissions scolaires et aux Franco-Ontariens eux-mêmes, en vue de "la survivance et du rayonnement culturel des Franco-Ontariens".

Au cours d'une conférence de presse, M. St-Denis a reconnu que la lenteur apparente du gouvernement québécois à conclure une entente culturelle formelle avec l'Ontario retarde les élans des Franco-Ontariens en matière culturelle.

Au gouvernement du Québec, le rapport recommande:

-Que désormais, l'aide fournie par le Québec aux Franco-Ontariens, par le truchement du ministère des Affaires culturelles du Québec, prenne principalement la forme de ressources humaines et techniques;

-Que le ministère des Affaires culturelles du Québec continue à faire don de livres français aux bibliothèques de l'Ontario, mais qu'il adopte une formule de distribution conforme à la répartition démographique des Franco-Ontariens.

Coût d'application.

M. Davis, à qui on demandait d'estimer le coût des recommandations apportées par le rapport, s'est refusé à toute prédiction et a indiqué que le rapport du Comité franco-ontarien d'enquête culturelle nécessiterait une longue étude des implications financières et des priorités à accorder dans l'application d'une politique à la suite des recommandations.

M. St-Denis a pour sa part avoué que le comité n'avait pas étudié les implications budgétaires du rapport. Dans le cas de plusieurs recommandations, a-t-il dit, il ne s'agira que d'une "réorientation de la politique actuelle du gouvernement ontarien".

Parlant du rôle du Québec et de la France dans l'épanouissement des Franco-Ontariens, M. St-Denis a souligné que, même si certains Québécois comptent les Franco-Ontariens pour perdus au fait français, les Ontariens francophones se refusent

(suite à la page 3)

La tension monte presque d'heure en heure au Moyen-Orient, surtout depuis l'exécution massive d'espions Juifs et Arabes à Bagdad. Plusieurs craignent que la guerre n'éclate à nouveau entre Israël et les pays arabes, d'autant plus que le président israélien Levi Eshkol a dit des exécutions "que ces meurtres allaient être vengés par le Seigneur".

Les Canadiens doubleront leur niveau de vie en 18 ans s'ils progressent au rythme actuel

"Si les Canadiens continuent de progresser, pendant les 18 prochaines années, au rythme où ils l'ont fait pendant les 18 dernières années, ils doubleront leur niveau de vie."

C'est, en substance, ce qui ressort d'un article signé par un éminent économiste canadien, le Dr O. J. Firestone, vice-doyen et professeur à la faculté des sciences sociales de l'Université d'Ottawa, et publié, dans une édition spéciale du "Daily Commercial News".

Le Dr Firestone, autrefois conseiller en économie au ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce, traite des perspectives économiques au pays, pour 1969, en faisant une large place à l'important secteur de la construction.

S'appuyant sur la situation qui a prévalu pendant les dernières années, l'auteur fait ressortir que, même si la poussée inflationniste bat en retraite depuis 1968, et continuera dans ce sens en 1969, il y a de nouveaux nuages à l'horizon économique du pays.

Le Dr Firestone dit "que la plupart des économistes prévoient un ralentissement du taux de croissance économique des Etats-Unis, pendant les premiers six mois de 1969. Si ces prédictions se réalisaient, elles pourraient diminuer le taux d'augmentation attendu de notre marché d'exportation aux Etats-Unis."

L'auteur souligne la hausse constante du taux de chômage comme un autre point noir. Attribuant cette situation au fait que la main-d'oeuvre se développe beaucoup plus rapidement que les possibilités d'emploi du pays, il dit que "à moins que la croissance économique ne marque une augmentation considérable, soit 5 p. 100 du Produit national brut, le taux de chômage va dépasser 5 p. 100 dans les premiers six mois de 1969".

Secteur de la construction

Dans le domaine de la construction, l'économiste Firestone découvre un horizon plus prometteur pour 1969. Il dit que, dans l'ensemble, la valeur des nouvelles constructions excédera de 10 p. 100 celle de 1968.

"Cette hausse serait surtout sensible dans le secteur du logement où elle atteindrait 13 p. 100, alors que, dans la construction non domiciliaire elle serait de 9 p. 100.

Le Dr Firestone ajoute même que le secteur du logement "qui a toujours été le souffre-douleur de ceux qui établissent les politiques économiques et qui, pour cette raison, a subi bien des hauts et des bas, pourrait fort bien devenir, en 1968-1969, un des gros facteurs de l'expansion de l'économie sur le plan national.

"Même si le secteur du logement ne représente qu'environ 28 p. 100 du total des investissements dans le domaine de la construction, il demeure un secteur dynamique. Ce rayon d'activité fournit plus d'emplois, par $1,000 investis, que la plupart des autres secteurs de la construction au Canada".

"Si les Canadiens font face à un problème de logement, c'est un problème d'affluence. Apparemment, les Canadiens ne sont pas satisfaits d'une amélioration de 50 p. 100 de plus dans ce domaine que dans tout autre secteur. Ils exigent un progrès plus rapide encore. S'ils peuvent le réaliser, c'est tant mieux".

L'institutrice demandait au petit Gérard, 6 ans: -Et puis, Gérard, qu'est-ce que tu vas donner à ton petit frère, cette année, comme cadeau de Noël?

-Sais pas, de faire Gérard; l'an dernier, je lui ai donné la picote.

2400 délégués aux Etats généraux

2400 délégués, émanant de 105 comtés du Québec, de 384 associations provinciales et de 9 provinces, participeront aux Etats généraux du Canada français, au Reine Elizabeth, des 5 au 9 mars 1969.

La présidence

M. Jacques-Yvan Morin, professeur de droit international à l'Université de Montréal, présidera les Assises qui se veulent une contribution au progrès du Québec et du Canada français. M. René Paré, président des Artisans, M. André Desgagné, professeur de droit à l'Université Laval et Mlle Yolande de Lauzon présideront conjointement les Assises générales.

Les comités

Les 6 et 7 mars, 12 groupes d'étude, correspondant aux divers sujets étudiés, se diviseront eux-mêmes en 188 équipes, pour que tous les délégués puissent s'exprimer librement. Ces groupes rédigeront eux-mêmes des avant-projets de résolution.

Puis, trois ateliers de travail, qui comprennent chacun plusieurs groupes d'étude, se partageront en groupes de revision en vue de modifier les résolutions à adopter. Enfin des séances plénières traduiront les expressions d'opinions des Etats généraux.

Les sujets d'étude

Les délégués sont invités à déterminer les lignes maîtresses de l'avenir des Canadiens français. L'atelier des minorités françaises devrait préciser les objectifs majeurs de la vie française à l'extérieur du Québec. La coordination des objectifs à atteindre et des efforts à consentir est urgente. Le Québec qui est à un tournant décisif de son histoire a besoin d'un mouvement non politisé pour définir ses aspirations et ses volontés. Les délégués du Québec sont conviés à définir les priorités économiques nécessaires au développement de la société. Ils étudieront aussi divers aspects des droits de l'homme. Ils analyseront les principes fondamentaux qui régissent les constitutions, les régimes politiques et les pouvoirs de ces derniers.

Construction d'un bureau de poste à Castor

OTTAWA - Le ministre des Travaux publics, l'honorable Arthur Laing, a annoncé aujourd'hui l'adjudication d'un contrat, au montant de $38,804, à F. Avery Construction, de Stettler (Alb.), pour la construction d'un bureau de poste à Castor, à environ 80 milles à l'est de Red Deer.

Des six soumissions reçues, l'adjudicataire avait présenté la plus basse, la plus haute s'élevant à $43,488.

L'immeuble sera conforme à la conception réglementaire des bureaux de poste, mais adapté à l'emplacement. Sa charpente de bois reposera sur une fondation en béton. L'immeuble sera à un étage et assurera des locaux à bureaux d'une superficie approximative de 1,000 pieds carrés.

Les murs et les plafonds seront revêtus de panneaux en enduit et les planchers seront recouverts de carreaux en amiante-vinyle. L'immeuble sera climatisé et le chauffage se fera au moyen du gaz naturel. Une plate-forme de chargement sera aménagée aux termes du contrat.

Les plans et devis ont été préparés au bureau de Calgary du ministère fédéral des Travaux publics. Les travaux seront sous la surveillance du directeur de district de Calgary du Ministère, M. A.L. Perley.

La construction du bureau de poste est censée être achevée pour le mois de mai.

Près de 50 p.c. de la population a moins de 25 ans

OTTAWA - Près de la moitié de la population canadienne a moins de 25 ans, rapporte le Bureau fédéral de la statistique.

Le rapport du BFS donnait un relevé de la population du Canada au 1er juin dernier, selon des catégories de sexe et d'âges.

Sur la population totale de 20,744,000, 2,030,000 Canadiens avaient moins de 5 ans, soit presque 10 p. 100 de l'ensemble. Le groupe de moins de 10 ans représentait 21 p. 100 de la population avec 4,360,700 et les moins de 15 ans 2,204,800 ou 10.6 p. 100.

Le groupe des moins de 25 ans comprenait 10,192,200, soit 49.1 p. 100 de la population totale. Cette catégorie comprenait 5,189,000 hommes et garçons et 5,003,000 femmes et filles.

Un quart de la population totale appartenait au groupe de 25 à 44 ans et 10 p. 100 à la catégorie 45 à 54 ans.

D'après le BFS, 7.7 p. 100 des Canadiens avaient 65 ans ou plus et 10,600 hommes et 17,-900 femmes étaient âgés de 90 ans ou plus.

Le groupe de plus de 20 ans représentait 59 p. 100 de la population totale et le groupe 20-54 ans 43.5 p. 100 de l'ensemble.

CARTES PROFESSIONNELLES

Du haut de ma tour

Chez nos ancêtres, le cochon était un animal si important qu'il servait à l'occasion de monnaie. Vers 1800, dans certains collèges de campagne, notamment à Nicolet et à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, on permettait aux cultivateurs peu fortunés de payer en viande de porc la pension de leurs fils. Et dans leur testament, des fermiers de l'époque prenaient soin de mentionner la qualité des cochons qu'ils léguaient à leurs héritiers: maigre, gras, moyen.

*****

En France même, il a fallu deux générations pour que le système métrique, dont les bases avaient été posées dès 1791, fût définitivement rendu obligatoire par la loi du 4 juillet 1837. Même aujourd'hui, les anciennes mesures n'ont pas complètement disparu du langage courant. Les ménagères françaises demandent encore, par exemple, une livre de tomates.

*****

La pollution des eaux est un fléau de plus en plus enveloppant. Par exemple, la teneur en colibacilles dans certaines parties du grand lac Memphremagog, près de Georgeville, à 67 milles de Montréal, est de 3,500 par million, alors que 1,000 colibacilles est la limite au-delà de laquelle on considère qu'il n'est plus prudent de se baigner.

*****

Connaissez-vous un chef d'entreprise qui puisse être mis à pied par ses employés? C'est le cas de Vebjörn Tandberg, philanthrope norvégien et gros fabricant d'appareils électroniques. Propriétaire de l'entreprise, il n'en est pas moins responsable devant un comité de ses employés. S'ils sont mécontents de lui, ils peuvent présenter une réclamation devant une commission d'arbitrage, laquelle, après enquête, a le droit de le démettre de ses fonctions.

M. Robichaud refuse de devenir membre d'un organisme extrémiste

FREDERICTON - Le premier ministre Louis J. Robichaud a révélé qu'il avait envoyé une lettre à l'Association des loyalistes des Maritimes avec laquelle il avait retourné une carte de membre "non-sollicité" en déclarant qu'il ne joindrait pas plus une telle association qu'un organisme séparatiste.

"Je ne puis devenir membre d'une association dont les objectifs, du moins quelques-uns, sont de diviser le Canada", a-t-il notamment déclaré dans sa lettre.

"Je crois en un Canada uni. Ma position à ce sujet a toujours été la même et le demeurera toujours... on doit déplorer et éviter tout genre d'extrémisme. Je ne suis pas d'accord avec votre prétention selon laquelle le bilinguisme ne constitue pas un facteur en faveur de l'unification de la nation".

Il a exprimé son étonnement de ce que l'association "se serve de la couronne royale sur ses propres cartes de membres. Vous n'êtes sans doute pas au courant du fait que l'usage de la couronne royale est interdit par la loi à moins d'en obtenir l'autorisation directe, et par écrit, de Sa Majesté, elle-même. On se doit de respecter les symboles que nous honorons".

L'association, qui milite en faveur de l'anglais comme langue officielle unique au Canada, a tenu sa première réunion à Moncton en décembre dernier.

L'on a su officiellement que M. Weir du Manitoba avait, lui, accepté sa carte; et à la lumière des récents événements, plusieurs sont enclins à penser que MM. Thatcher de la Saskatchewan et Strom de l'Alberta sont aussi devenus membres de l'organisme.

René ou l'homme de la Manche

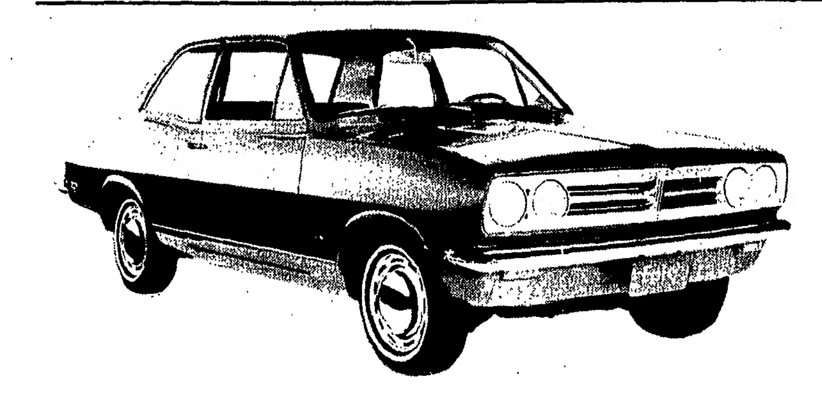
M. Fulgence Charpentier, du "Droit" (Ottawa), commente les déclarations faites à La Presse par le chef du parti québécois. L'éditorialiste trouve que M. Lévesque fait trop bon marché des francophones des autres provinces. Voici un extrait de son article.

Le bilinguisme, les droits linguistiques et culturels, c'est "de la foutaise", dit-il encore dans son gentil langage qui risque de lui fermer les portes de notre Académie canadienne-française. Le Québec doit arrêter de se perdre dans des ambivalences "canadiennes" qui ne veulent rien dire, à son avis. Sauf au Nouveau-Brunswick, les minorités francophones hors du Québec achèvent de se faire laminer sous le rouleau compresseur de la majorité, elles succomberont à l'assimilation. Les 600,000 Canadiens français de l'Ontario, témoins et héros de tant de luttes, apprécieront peu cette condamnation à mort, mais ils en ont entendu bien d'autres.

Sur le plan économique, qui est "catastrophique" pour le Québec, le remède immédiat qu'apporterait l'indépendance serait la récupération totale des impôts au profit des Québécois. Comme le fédéral remet déjà à certaines provinces la majeure partie de ce qu'elles versent, et que le reste sert au bien commun, il faudrait probablement trouver d'autres modalités que cette formule simplifiée et simpliste pour faire face aux besoins grandissants de la population, surtout dans des Etats politiquement indépendants mais économiquement tributaires d'autrui.

M. Lévesque attend donc la prochaine lutte électorale, de pied ferme, mais il avoue ne pas avoir le vent dans les voiles, financièrement parlant. Les vieux partis politiques auraient des caisses mieux garnies.

Malgré ses excès verbaux, le chef du Parti Québécois se montre plutôt modéré, sauf sur la question indépendantiste. Toute exagération renferme une portion de vérité ce qui lui assurera le vote des mécontents, souvent justifiables de l'être. Comme feu don Quichotte, il se hasarde résolument, mais mal armé, sur la route de l'aventure pour combattre l'injustice et les moulins à vent qui, à son avis, sont nuls autres que les politiciens, et pour conquérir sa Dulcinée, l'indépendance des Québécois. On ne peut douter ni de sa sincérité, ni de son zèle, mais, comme pour l'Homme de la Manche, on peut douter de son succès.



Un modèle 4 portes a été ajouté à la gamme Epic. Celle-ci comprend donc 6 modèles pour 1969. Ce sont: la SL en versions 2 portes et 4 portes; l'Epic de luxe 2 portes; l'Estate Wagon 4 portes et de luxe et le modèle standard Epic 2 portes. L'Epic standard 2 portes (que l'on voit ici) transporte cinq adultes en tout confort. Elle est dotée de sièges moulants et fortement rembourrés, de garnitures en vinyle similicuir et en luxueux tissus. Le moteur standard développe 57 CV avec une boîte à 4 vitesses synchronisées à levier au plancher.



Le sedan 4 portes Viva de luxe (ci-dessus) figure parmi les deux nouveaux modèles 4 portes ajoutés à la gamme Vauxhall 1969. Ce modèle offre tout le confort d'un sedan à un prix avantageux. Le moteur standard est un 4-cylindres de 57 CV. Moyennant supplément, on peut commander un moteur de 70 ou 84 CV à arbre à cames en tête et la transmission automatique.

ASSURANCE-CHOMAGE

Résultats probants dans la réduction de fraudes et abus

OTTAWA - Les premiers résultats obtenus montrent que les nouvelles méthodes d'enquête, en vigueur depuis la mi-novembre 1968, conduiront à l'objectif que s'est fixé la Commission d'assurance-chômage, soit réduire considérablement les fraudes et les abus des assurés.

Dans une communication rendue publique à Ottawa, la Commission d'assurance-chômage précise qu'au cours de premier mois de la mise en vigueur de ces nouvelles méthodes, le nombre de demandes de prestations ayant fait l'objet d'une enquête a augmenté de plus de 100 p. 100 et les "montants des trop-payés découverts", de 97 p. 100.

En décembre 1969, la Commission a fait enquête sur 27,600 demandes comparativement à 12,400 pour décembre 1967.

Quant au montant des trop-payés découverts pour les mêmes mois, il s'établit à $269,200 en 1968 comparativement à $136,700 pour décembre 1967.

Selon la Commission, le succès tient à deux éléments: le recours à de nouvelles méthodes et la forte réaction de la part du public contre les abus qui incitent les requérants à remplir leurs demandes de prestations avec plus de soin et de précision.

Auparavant, les enquêtes se déroulaient au domicile des assurés. Avec les nouvelles méthodes, c'est au bureau de la Commission le plus rapproché de leur domicile qu'elles ont lieu.

L'objectif pour l'année financière 1969-70 pourrait atteindre $5,000,000, estime la Commission qui espère faire environ 500,000 enquêtes durant cette période.

Les Franco-Ontariens...

(suite de la page 1)

à limiter le Canada français au Québec seul.

M. St-Denis verrait les échanges québéco-ontariens sous quatre facettes: présentation du Québec français à l'Ontario anglais; présentation de l'Ontario anglais au Québec; aide du Québec à la minorité franco-ontarienne et appui de l'Ontario à la minorité anglo-québécoise.

Ces dernières années, a d'autre part confié M. Davis, on a enregistré de la part du Québec des indications en vue d'un accord officiel en matière de culture avec l'Ontario, mais cette entente est toujours à venir.

M. Brunelle a loué le "travail remarquable" accompli par le comité sous la direction de M. St-Denis, et a affirmé que ces recommandations ne pouvaient que contribuer à unir le Canada, si les deux principales provinces, le Québec et l'Ontario, s'y donnent la main. M. Brunelle est député d'un comté du Grand nord ontarien, qui comprend Kapuskasing où vivent des groupes nombreux de Franco-Ontariens.

Satisfaction de l'ACFEO

L'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario a reçu avec "une bien grande satisfaction" le rapport du Comité franco-ontarien d'enquête culturelle.

Dans une déclaration remise à la presse, l'ACFEO déclare qu'elle accepte en principe les recommandations qui la concernent en ce qui a trait à la mise sur pied d'un comité culturel central chargé de convoquer au plan local les citoyens francophones ontariens pour que ceux-ci établissent leurs propres comités culturels autonomes.

L'Association a déjà mis sur pied un comité chargé d'étudier le rapport d'enquête dont les recommandations, estime-t-elle au premier coup d'oeil, ne peuvent faire autrement que de favoriser l'épanouissement de la vie française en Ontario.

"En vue de l'établissement des comités culturels régionaux, déclare l'ACFEO, nous aurons besoin d'une aide financière accrue de la part des gouvernements et de la population".

EDITORIAL

Disparition regrettable... mais inévitable?

A moins d'un miracle, il semble bien que l'exposition de Montréal, "Terre des Hommes" ne soit maintenant plus qu'une chose du passé. C'est regrettable et nous sommes bien certain qu'un grand nombre de Canadiens n'auront pas été insensibles à l'annonce de cette nouvelle. Terre des Hommes avait en effet assuré la succession directe d'Expo 67, conservant le même site, plusieurs pavillons d'exposition, etc., et à ce titre, plusieurs en étaient venus à considérer "the son of Expo" comme une parcelle de notre patrimoine national. De plus, le charme personnel du maire de Montréal et ses multiples efforts pour garder à "son" exposition son caractère international malgré toutes les difficultés avaient aussi contribué à renforcer ce sentiment qui, encore une fois n'était peut-être pas général, mais fort répandu.

Le malheur, c'est qu'une entreprise de ce genre coûte évidemment très cher et que l'on ne peut s'attendre à ce que les seuls contribuables montréalais - déjà surtaxés - puissent en faire les frais à un moment où tout le pays vit une période d'austérité économique durant laquelle il y a tant d'autres priorités. Et l'on ne peut guère attendre de secours des autres niveaux gouvernementaux, fédéral et provincial, qui ont également d'autres priorités.

A ce sujet il est complètement ridicule de vouloir blâmer Ottawa pour ce qui arrive à Montréal... comme certains milieux québécois - toujours les mêmes et à propos de tout et de rien - veulent le faire. L'austérité vaut partout, à l'est comme à l'ouest, et à tous les niveaux de gouvernement; ici aussi il y a des projets ou des mesures qui ont dû être abandonnés pour le moment à cause du manque d'argent et rien ne sert de vouloir en faire porter tout le blâme sur les épaules du gouvernement fédéral. Et pour en revenir à Terre des Hommes, il faut se souvenir que Québec, tout comme Ottawa, avaient complètement refuser de participer à ce qui n'était à ce moment-là, au lendemain d'Expo, qu'un projet de Me Drapeau. C'était donc un risque municipal, uniquement.

Mais si Terre des Hommes, comme tel, doit cesser dès maintenant, l'on peut espérer qu'il n'en sera pas de même de tout le site et des magnifiques pavillons qui s'y trouvent. Il faudra en effet "sortir des boules à mites" tous les projets qui avaient été formulés après Expo 67 et tenter de conserver le plus possible de ce merveilleux coin de terre. Et à ce moment-là, quand l'on aura pu déterminer que faire "des îles", espérons que les gouvernements fédéral et québécois puissent faire leur part pour en assurer la permanence.

Jean-Maurice OLIVIER

Pour l'obtention d'une polyvalente française à Toronto

TORONTO - Au cours d'un rallye réunissant 800 personnes à Toronto, le comité formé pour obtenir l'ouverture d'une école secondaire publique française dans cette ville s'est engagé à mener la lutte jusqu'au bout pour obliger la commission scolaire métropolitaine de Toronto à reviser ses attitudes. La commission scolaire, comme on sait, a refusé dernièrement d'accéder à la requête des Torontois francophones, bien qu'une loi du parlement ontarien ait autorisé l'année dernière les commissions scolaires publiques à ouvrir des écoles secondaires francophones.

Le comité est résolu à porter l'affaire jusqu'au gouvernement ontarien si nécessaire et à demander que l'on modifie la loi de manière à ce que celle-ci oblige la commission scolaire métropolitaine de Toronto à accorder une école secondaire polyvalente à la population francophone.

Des représentants des trois partis politiques provinciaux assistaient au rallye et ont appuyé la démarche du comité francophone.

Le comité francophone, dirigé par M. André Lécuyer, secrétaire exécutif de la Fédération des enseignants du secondaire de l'Ontario, avait organisé le rallye de dimanche et y avait invité les parents de la région ainsi que des représentants d'associations canadiennes-françaises et des députés à l'Assemblée législative de l'Ontario.

M. Fernand Quindon, ministre d'Etat du cabinet du premier ministre John Robarts, assistait également à l'assemblée à titre de Franco-Ontarien.

Le bill 141

Le but du comité est d'obtenir le plus tôt possible qu'une école française publique et polyvalente soit aménagée ou érigée à Toronto pour desservir la population étudiante de la région d'un rayon de 40 milles autour de la capitale ontarienne, selon l'esprit du bill 141, adopté l'été dernier par l'Assemblée législative et portant sur la création d'un système d'écoles secondaires publiques de la langue française dans la province.

L'appui à la cause de l'école secondaire ne vient pas uniquement des francophones. Deux quotidiens torontois ont marqué, par des éditoriaux, leur appui à l'objectif des parents francophones de la région. Des étudiants du collège Glendon de l'université York sont venus prêter mainforte aux francophones en promenant des placards non équivoques. Les élèves de l'école de Charbonnel avaient quant à eux pavoisé leur gymnase d'affiches où l'on pouvait lire, par exemple: "On veut l'esprit de la loi", "Pas d'assimilation" et "Le Québec, dernière chance pour une éducation française".

Le séparatisme en perte de vitesse

TORONTO - "Le séparatisme commence déjà à donner moins de vapeur", a déclaré l'ancien secrétaire d'Etat, Mlle Judy LaMarsh.

Dans une entrevue donnée au poste radiophonique CFRB de Toronto, Mlle LaMarsh a déclaré que l'Expo 67 et l'élection du premier ministre Pierre Elliott Trudeau avaient contribué à refroidir les séparatistes. Cependant, a-t-elle ajouté, quand les Canadiens français "brasseront des affaires", ils se rendront compte que le français subit un assaut terrible en Amérique du Nord.

Les hommes d'affaires de New York, Washington et Londres, a déclaré l'ex-secrétaire d'Etat, "ne voudront pas parler français" et l'entrée des Canadiens français dans la vie nationale "sera vraiment la fin de la langue française" au Canada.

Les provinces pourraient nommer un certain nombre de sénateurs

OTTAWA - Le gouvernement fédéral se propose de confier aux gouvernements provinciaux l'autorité de nommer un certain nombre de sénateurs et d'habiliter le Sénat ainsi transformé du droit de ratification des nominations des juges de la Cour suprême du Canada, révèle un document émanant du comité fédéral-provincial de hauts fonctionnaires chargé d'assister la conférence constitutionnelle permanente.

Ce document confidentiel, qui porte la date du 8 décembre 1968, n'est pas censé avoir été communiqué au public.

Il ne précise pas la proportion des sénateurs qui, selon la proposition fédérale, devraient être nommés par les gouvernements provinciaux dans le but de conférer au Sénat le caractère d'une institution-clé d'un Etat fédéral représentant des intérêts régionaux du pays.

Par ailleurs, la proposition fédérale telle qu'exposée dans le document du comité fédéral-provincial de hauts fonctionnaires, vise à habiliter le Sénat du pouvoir de confirmation de certaines nominations du gouvernement fédéral comme celles des juges de la Cour suprême, celles d'ambassadeurs et celles de directeurs d'agences culturelles.

Selon la proposition fédérale, le Sénat reformé devrait aussi se voir confier des responsabilités dans les domaines des langues officielles canadiennes et des droits fondamentaux de l'homme.

Le document souligne par ailleurs une proposition opposé, venant probablement du Québec, à savoir qu'un tribunal constitutionnel distinct devrait être établi pour arbitrer les questions impliquant une interprétation de la constitution. Le document ajoute que cette proposition n'a pas été discutée à fonds par le comité fédéral-provincial.

Le document par ailleurs semble repousser la suggestion que les gouvernements provinciaux soient habilités à nommer un certain nombre de juges de la Cour suprême, invoquant que cette mesure tenderait à nuire au statut de la Cour qui se prêterait ainsi aux critiques.

"La Cour suprême doit être au-dessus des contestations de juridiction des gouvernements", souligne cette augmentation.

Les travaux du comité fédéral-provincial de hauts fonctionnaires, présidé par M. Gordon Robertson, greffier du Conseil privé à Ottawa, sont préparatoires à la réunion prévue pour les 10, 11 et 12 février prochains de la conférence constitutionnelle permanente qui réunira les premiers ministres du Canada et des 10 provinces.

Les universités ne peuvent répondre adéquatement à la force

OTTAWA - Les universités sont mal préparées au nouveau problème des étudiants qui ont recours à la force pour modifier la société, a déclaré M. Davidson Dunton, président de l'Université Carleton.

Les universités sont "des endroits de raison et de persuasion" et ne peuvent donc transiger adéquatement avec la force brutale, a précisé M. Dunton dans son rapport sur l'année académique 1967-68.

Depuis quelques années, déclare le rapport, et dans plusieurs pays, dont le Canada, les étudiants sont allés aux universités dans le but d'y modifier complètement la société environnante.

"A cette fin, ils veulent amener la subversion de la société actuelle et commencent par leurs propres universités.

"Ils ne semblent avoir qu'un concept très vague sur cette société nouvelle ou cette université nouvelle; et ils comptent susciter le chaos en espérant qu'il n'en sortira que du mieux. Et ils croient que cette fin justifie les moyens, y compris la force."

Une véritable université, a souligné M. Dunton, "devrait être une communauté où s'expriment ouvertement et énergiquement toutes les opinions, mais non pas au point où la violence physique renverse tout le monde".

Le président de Carleton n'a proposé aucune solution précise au problème du radicalisme sur les campus. Il a toutefois convenu qu'il fallait considérer d'un oeil neuf la façon d'administrer une université et d'y enseigner.

Depuis plusieurs années, les étudiants universitaires sont très différents de leurs prédécesseurs. "Ils sont les produits d'une ère de maturité physique précoce, d'affaiblissement généralisé des vieilles traditions religieuses et morales du pouvoir énorme de la télévision et des autres moyens d'information populaire", explique le rapport de M. Dunton.

En général, selon M. Dunton, les universitaires d'aujourd'hui sont plus adultes que ceux d'hier.

Le Franco-albertain
AUTREFOIS "LA SURVIVANCE" - (1928 - 1967)

Journal hebdomadaire publié tous les mercredis à:
10010 - 109e rue — Edmonton, Alberta
Téls.: Rédaction: 422-0388 — Imprimerie: 422-4702

Le Franco-albertain est un journal indépendant en politique et entièrement consacré à la cause religieuse et nationale.

Il est l'organe officiel de l'Association Canadienne-française de l'Alberta

Les éditoriaux contenus dans ses pages ne reflètent pas nécessairement l'opinion de l'A.C.F.A.

Rédacteur: Jean-Maurice Olivier

PRIX DE L'ABONNEMENT:
1 an: $3.50 — 2 ans: $6.00
Etats-Unis, Europe et autre pays étrangers: $6.00 par an

réflexions

par le Père EMILE LEGAULT, c.s.c.



Une confusion

Napoléon Bonaparte, qui n'était pas précisément un pilier de cathédrale, favorisait pourtant la religion dans le peuple. Mais pour des motifs qui n'étaient pas très purs: il estimait, tout uniment, qu'un peuple sans religion est un peuple ingouvernable. C'était un point de vue de Chef d'Etat; il risquait fort de fausser la Bonne Nouvelle du salut: le Christ n'est pas un frappeur de relève dans le jeu des forces policières.

Certains parents, inquiets de voir leurs grands décrocher de la foi, ont plutôt des réflexes bonapartistes: ils ont peur de perdre un moyen commode de mettre leurs enfants au pas.

J'aime mieux l'attitude des parents qui souffrent de voir leurs grands enfants risquer de passer à côté de la joie qu'apporte une vie de compagnonnage avec le Christ. Ils sont bien inspirés quand, au lieu de prétendre imposer d'autorité la fréquentation de l'église, ils s'appliquent, par toute leur vie exemplaire, à donner à leurs enfants le goût de tâter de l'Evangile. La contagion de l'Evangile conserve tout son dynamisme; à une condition, cependant: que cet Evangile soit vécu en profondeur; qu'il y ait, au moins, un effort soutenu pour aligner sa vie sur le Christ, mystérieusement actuel.

Jean-Paul Sartre a beaucoup fréquenté chez ses grands-parents au cours de ses petites adolescences. Il nous fait, quelque part, cette confidence qui doit nous amener, nous les adultes, à beaucoup réfléchir: "...je fus conduit à l'incroyance, écrit-il, par l'indifférence de mes grands-parents. J'avais besoin de Dieu, on me le donna; je le reçus sans comprendre que je le cherchais. Faute de prendre racine dans mon coeur, il a végété en moi, quelque temps, puis il est mort."

OOOO

J'écoutais, l'autre soir à la télévision, le grand scientifique, philosophe et moraliste que fait Jean Rostand. Un admirable exemple d'honnêteté intellectuelle, avec cette modestie qui est la marque des esprits supérieurs. Il avouait son incroyance, sans agressivité et sans en faire parade. On sait qu'il respecte la foi chrétienne de ses amis; celle, également, de sa femme et de son fils.

Il reconnaissait, d'ailleurs, que, au chapitre de la foi, il avait peut-être été conditionné par une certaine déformation professionnelle, contractée très tôt: celle de l'homme de science qui ne croit qu'à ce qu'il peut palper du bout des doigts.

Mais Jean Rostand n'en est pas moins devenu, par toute sa vie, le témoin de valeurs qui grandissent l'homme: une recherche passionnée de la vie humaine et de l'amour des autres. On avait le goût de lui dire, si profondément sympathique, qu'il est beaucoup plus proche de l'Evangile qu'il ne l'imagine. En tout cas, Rostand fait la preuve que foi et morale ne doivent pas être confondus... et qu'une approche bonapartiste de la religion n'a rien à faire avec la crise actuelle de la foi, chez les jeunes. Le Christ n'est pas, d'abord, quelqu'un qui automatiquement apprend à marcher "droit"; Il est, d'abord, un homme-Dieu qui vient révéler ce qu'il y a dans l'homme, l'invitant à aller jusqu'au bout de lui-même, avec ses désirs éperdus de vivre, de vivre intensément, de vivre toujours. L'homme, au plus profond de lui-même, on le sait, est un phénomène travaillé par une hantise d'éternité.

Qu'il s'achoppe, souvent, aux tentations de se diminuer et qu'il y cède, il n'y a pas lieu de s'en étonner: c'est une raison plutôt de faire fond sur le Christ qui n'est pas venu pour "les bien-portants... mais pour les malades." L'optimisme, qui est une forme de l'espérance, doit être une des grandes richesses du chrétien, en même temps que la foi.

LA PRESSE, 25-1-69

L'esprit du concile au sein d'une mystérieuse confrérie

par Jean-Paul DE LAGRAVE

PARIS - Au moment où les voûtes romanes de l'église d'un petit village des hautes Alpes vibraient aux accords des guitares et des tambours d'une première messe rythmée, le doyen de la paroisse entrait en agonie.

Ce montagnard à l'article de la mort est le dernier Pénitent Blanc de France, membre d'une mystérieuse confrérie communale dont l'origine remonte au Xe siècle.

"Cette fraternité n'a plus sa place dans le monde d'aujourd'hui", m'affirme le curé du village, l'abbé Joseph Rousset, fils d'une famille établie dans la vallée depuis des siècles. Cet homme affable, âgé d'une quarantaine d'années, fronce toutefois les sourcils lorsque je lui demande la permission de pénétrer dans la chapelle sous clé des Pénitents Blancs, voisine de l'église.

Frottant sa tête rasée, il parle vaguement d'une avalanche ayant bloqué la porte. Devant mon insistance, il cède. Je quitte le presbytère en compagnie d'un enfant de choeur tenant une clé énorme comme celles des frères portiers des abbayes d'autrefois. Pas de trace d'éboulis de neige. En grinçant, la porte de la chapelle tourne sur ses gonds.

C'est comme si les Pénitents Blancs l'avaient quittée la veille. Tout de suite, un grand tableau, suspendu dans le choeur, accroche le regard. On y voit un Christ lumineux présider l'initiation de néophytes en cagoule tenant des cierges allumés. Au-dessous de la toile, un autel doré entièrement sculpté. On y distingue un Christ nu, en pleine gloire, comme au jour de la Résurrection. A droite de l'autel, une statue de sainte Luce (Lux, Lucis: Lumière). A gauche, la sculpture d'un Pénitent Blanc en aube, et voilé.

Au-delà de leurs signes extérieurs, en particulier la cagoule, et de leurs rites secrets - qui surprennent le profane du XXe siècle - il faut attirer l'attention sur le fait que les membres de cette confrérie (qui s'épanouissait dans la région Savoie-Dauphiné) avaient établi au sein de l'Eglise un pouvoir laïc dynamique. Vision déjà de la participation du "Peuple de Dieu" entrevue par le dernier concile...

Les fidèles voulaient non seulement de grandes et belles cérémonies religieuses à l'intérieur de leur église, mais une religion qui ne les quitterait plus et qui déborderait de l'église, une liturgie laïque qui sacrerait leurs journées et leurs travaux.

Le curé de la paroisse n'avait pas à se mêler directement ni de la maison propre de la confrérie, distincte de l'église paroissiale, ni des autres intérêts matériels ou moraux de l'association. Les confrères étaient tous des chefs de famille. Lors de leurs assemblées, ils pratiquaient le suffrage universel. Ils faisaient preuve des initiatives les plus hardies pour le bien commun spirituel et temporel, selon la diversité des besoins et des ressources, à propos d'église, clocher, prédications, vogues et pèlerinages, écoles, hospices, ponts, mutualités.

Sous la houlette curiale vers 1900, la confrérie devenait exclusivement religieuse. Elle s'évanouissait faute d'activités propres.

Mais voici qu'avec le concile Vatican II, on revient aux besoins réels de la communauté paroissiale qu'il faut réanimer. L'église devient de plus en plus un centre communautaire. Le laïc veut participer à la vie même de l'Eglise. On tend de plus en plus à créer de petites fraternités. Se profile aussi de nouveau la nécessité d'une liturgie laïque, que pour leur part les Pénitents Blancs n'avaient pas négligée.

Les "fils de la Lumière"

Je me reporte à leur chapelle, dans ce petit village alpin de la Grave, bâti à flanc de montagne, dans les parages de Grenoble. Temple qui servait non seulement aux offices des initiés, mais encore d'école, de salle de réunion des fidèles. On y dansait et banquetait aux fêtes.

Dans cette chapelle, on voit du côté de l'épître, trois houlettes, probablement utilisées au cours des initiations. Deux des crosses sont frappées de la croix rouge pattée, et la troisième est noire et blanche. Par un escalier dérobé, j'accède au jubé. Quatre grands tableaux ornent les murs, dont une représentation du prophète Jonas, le type même de l'initié.

Sur le parquet, j'aperçois deux rituels que l'humidité détériore. J'en ouvre un. Je tombe par hasard sur ce passage tiré de l'Evangile de saint Jean: "Je suis la lumière du monde; celui qui me suit ne marchera pas dans les ténèbres, mais il aura la lumière de la vie". Le curé survient et me presse de partir, car il doit mettre la chapelle sous clé avant d'aller rencontrer quelques paroissiens. J'ai le temps de lire dans le rituel ce verset du Prologue du quatrième évangéliste: "En la Parole de Dieu était la vie, et la vie était la lumière des hommes. La lumière luit dans les ténèbres et les ténèbres ne l'ont pas reçue..."

Avant de quitter la chapelle, le prêtre me dit que le dernier Pénitent Blanc est mourant. Dans le village, je tente d'obtenir son nom. Personne ne paraît s'en souvenir. Peut-être est-ce mieux ainsi que le dernier Pénitent Blanc parte voilé...

En regardant l'ombre de la nuit descendre sur le village perdu, je songe au dynamisme de ces communautés que dirigeait une fraternité d'initiés. A l'heure actuelle, la plupart des habitants n'assistent plus aux offices. A la messe rythmée du Nouvel An, on notait surtout la présence de villégiateurs. Personne n'a demandé de prières pour le dernier Pénitent Blanc.

Le Vatican préparerait un "livre blanc" sur les réactions à Humanae Vitae

Le correspondant à Rome du "National Catholic Reporter" écrit que le Vatican prépare actuellement un rapport public et officiel sur la controverse de la régulation des naissances. Ce rapport apporterait des réponses aux objections faites à l'encyclique Humanae Vitae.

Le correspondant du NCR qui dit tenir ces renseignements de sources fiables, ajoute que le rapport sera publié comme "livre blanc" par la secrétairerie d'Etat.

Il contiendra des documents encore non publiés telle une déclaration de la commission sur le contrôle des naissances mise sur pied par Paul VI, reconnaissant que leur rôle n'a été que purement consultatif. On se rappelle que la majorité des membres de cette commission avait demandé un élargissement de la doctrine traditionnelle.

Une autre partie du document contiendra des opinions médicales sur le même sujet.

La section du document qui contient les réponses aux objections contre l'encyclique n'est pas signée mais c'est, selon le NCR, Mgr Carlo Colombo qui l'a rédigée. Mgr Colombo, qui est un ami intime de Paul VI, est reconnu comme le théologien officieux du pape.

La secrétairerie d'Etat a gardé toute la correspondance reçue après la publication d'Humanae Vitae et il semble probable que le "livre blanc" va essayer de montrer qu'il s'est fait à travers le monde un large consensus en faveur de l'encyclique. On y apporterait aussi des réponses aux difficultés, sur ce que Paul VI a appelé le niveau pastoral.

L'Osservatore Romano, qui a fait écho aux réactions mondiales, peut fournir un indice de la manière dont le "livre blanc" fera état de ces réactions d'autant que le quotidien du Vatican relève de la secrétairerie d'Etat. L'Osservatore Romano a en effet publié les textes approuvant l'encyclique et quelques opinions modérées accompagnés d'articles expliquant et défendant l'encyclique.

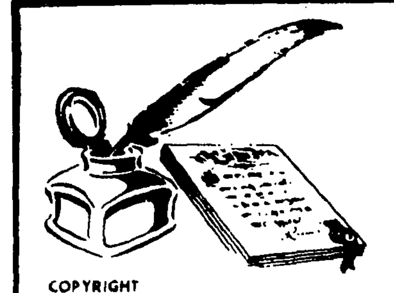
On a donc en main un tas de messages d'approbation, y compris un certain nombre de messages non publiés venant d'évêques.

Le pape a d'ailleurs fait allusion à la publication imminente de ce "Livre blanc" lorsqu'il a déclaré devant le collège des cardinaux, le 23 décembre dernier, "qu'il n'ignorait pas les différentes réactions qu'a suscitées de son encyclique.

Nous avons pris note, a-t-il dit alors de toutes ces réactions avec le respect que nous leur portons et avec l'intention de ne pas omettre, quand le moment sera venu, d'y apporter les réponses nécessaires, spécialement au niveau pastoral".

On attendait la publication du "livre blanc" avant Noël, mais le travail semble ne pas être terminé.

D'autre part, il paraît probable que la secrétairerie d'Etat sera devancée par l'organisme "Information et documentation sur l'Eglise Conciliaire" qui prépare actuellement une enquête sur les réactions à l'encyclique.



C'EST LA LOI!

PAR THÉMIS

Qu'auriez-vous fait, vous?

Q. - J'ai reçu une sommation pour conduite en état d'ivresse. J'ai dû subir le test du "breathalyzer" et l'officier de police m'a dit que le résultat était de .13, ce qui était suffisant. Je leur ai dit que j'avais pris de la boisson. Devrais-je tout simplement plaider coupable? Quelle pourrait être la sentence? Malheureusement, je n'ai pas les moyens de retenir les services d'un avocat.

R. - Il me semble que vous ne pouvez pas ne pas avoir les moyens de retenir les services d'un avocat. Jusqu'à présent vous avez commis deux grossières erreurs; la première en acceptant de subir le test et la deuxième en faisant une confession à la police. Vous n'étiez pas tenu d'agir de la sorte. Vous n'avez certainement rien à gagner en plaidant coupable... à moins évidemment que vous ne désiriez être condamné.

Que vous reteniez ou non les services d'un avocat, vous devriez plaider non-coupable. Le procureur peut ne pas être capable de trouver les preuves nécessaires à votre condamnation et, sûrement, ne vous fiez pas à ce que peut dire le policier puisque son travail est d'essayer d'obtenir une confession de votre part, de vous persuader de plaider coupable et de voir à ce que vous soyez condamné.

Le résultat du test ne veut pas dire grand chose par lui-même; il faut que l'évidence soit confirmée par le témoignage des policiers ou par d'autres personnes, affirmant que votre souffle dégageait une odeur d'alcool, que vos yeux étaient vitreux, que vous parliez de manière plus ou moins incohérente, que votre démarche était anormale, etc.

Si vous êtes condamné, vous pourriez recevoir une sentence comportant une amende de $300 ou $400 et votre permis de conduire pourrait vous être enlevé pour une période de 3 à 6 mois; il est fort probable aussi que votre prime d'assurance serait sensiblement augmentée.

Si vous ne pouvez retenir les services d'un avocat pour la cause, vous pouvez au moins en consulter un; il vous en coûtera environ $20.00 et il vous dira comment vous défendre vous-même au meilleur de votre habileté.

Prévention future de nombreuses interventions chirurgicales

HAMILTON - Par la calcification sélective de diverses parties du corps, les médecins pourront à l'avenir se passer de chirurgie dans de nombreux cas, a déclaré, dans sa seconde conférence à l'université McMaster le Dr Hans Selye, chef de l'Institut de médecine expérimentale de l'université de Montréal.

Il a commencé par décrire le processus d'enlèvement d'organes internes qu'il appelle "calciphylaxie": un procédé qui détruit les organes atteints de disfonction en les couvrant d'une couche de calcium, rendant ainsi inutile un recours à une opération qui peut toujours comporter des risques.

Le Dr Selye a raconté qu'il avait découvert par hasard la calcification de la peau dans un rat sur lequel il effectuait des recherches relatives aux accidents cardiaques.

Le rat avait été nourri d'un produit composé avec de la vitamine D, et avait souffert d'une irritation de la peau qui avait été diagnostiquée, à tort, comme étant de la gale. La peau du rat ayant été l'objet d'un stress physique, un dépôt de calcium était apparu très peu de temps après.

"J'en ai déduit, poursuit le Dr Selye, que le rat avait été sensibilisé par le composé de Vitamine D, et que le stress physique avait agi comme une sorte d'excitant relativement au processus de calcification".

Le Dr Selye a découvert par la suite diverses combinaisons chimiques ayant le même effet sur la calcification de divers organes du corps, et cela, "sur la base d'une sélectivité totale."

"La vitamine D donne au corps une propension à former du calcium, un second agent injecté au tissu procure le stress qui produit la calcification".

Grâce à différents "excitateurs", le Dr Selye a été en mesure de calcifier et ainsi de rendre inoffensives la parathyroïde, les glandes salivaires et le pancréas, ainsi que divers conduits nerveux bien spécifiés dans le corps des rats.

On peut injecter des "excitateurs" dotés d'une spécifité absolue et calcifier ainsi n'importe quel organe du corps, et cela sans aucune technique chirurgicale, a-t-il déclaré.

Le Dr Selye a précisé que le processus de vieillissement comportait une calcification semblable de diverses parties du corps, y compris les artères (d'où leur durcissement) et les yeux (d'où les cataractes).

Qui osera l'acheter?

CALCUTTA - Un collier de diamants, qui avait appartenu à la reine Marie Antoinette, a été mis en vente sans succès à Calcutta. Le "collier maudit", comme l'appellent les courtiers en diamant de Calcutta, n'a pas en effet trouvé d'acquéreur malgré une mise à prix relativement modeste de soixante quinze mille livres ($188,000) et bien que d'autres pièces aient été vendues à des prix atteignant le million de livres. Le collier a en effet la réputation d'apporter la ruine à celui qui le porte.

Il avait été acquis en Angleterre par un maharadjah indou dont la famille s'est éteinte sans laisser d'héritiers. Le gouvernement a alors mis en vente ses biens pour payer les impôts et les taxes dont elle était encore redevable.

Mais que faire du timbre d'un cent?

OTTAWA - Les tarifs postaux sont tels qu'un timbre d'un cent n'a à peu près plus d'utilité. Pourtant le ministère des Postes vient de mettre sur le marché ses nouveaux livrets de 25 cents chacun qui contiennent quatre timbres de six cents et un timbre d'un cent.

Ces livrets seront répartis entre les quelque 3,000 distributrices automatiques à travers le Canada.

Un porte-parole du ministère a admis que les gens peuvent trouver qu'un seul timbre d'un cent "est un fardeau". "Si le public l'exige, a-t-il dit, nous changerons le contenu du livret. Mais nous en avons dix millions à distribuer et nous les écoulerons avant de changer".

Après l'émission des nouveaux timbres de 6 cents, à la suite de la hausse des tarifs postaux, le ministère a reçu beaucoup de plaintes concernant les anciens livrets qui contenaient cinq timbres de quatre cents et cinq timbres de un cent.

C'est ce qui a motivé la mise en marché des nouveaux livrets. Le ministère projette une autre combinaison, si la présente est mal accueillie: cinq timbres de trois cents et cinq de deux cents.

Sécurité Familiale
Bonne Fête

VENDREDI, 7 février
M. Armand Boisvert, Girouxville
M. Lucien Boucher, Jean-Côté
M. Joseph A. Corbière, Mallaig
M. Armand J. Dion, Spirit River
M. Réal C. Durocher, St-Albert
M. Paul Faucher, Edmonton
M. Hubert Godbout, Lamoureux
Mlle Henriette Lavoie, St-Isidore
M. Jean-Marie Morel, La Corey

SAMEDI, 8 février
M. Vincent F. Doré, Edmonton
Sr Jeanne Dusseault, c.s.c., Edmonton

DIMANCHE, 9 février
M. Fénelon Belzile, Marie Reine
M. Jean-Marie Fontaine, Edmonton
Mme Marguerite McGinnis, Edmonton
Sr Pauline Magnan, f.j., Edmonton

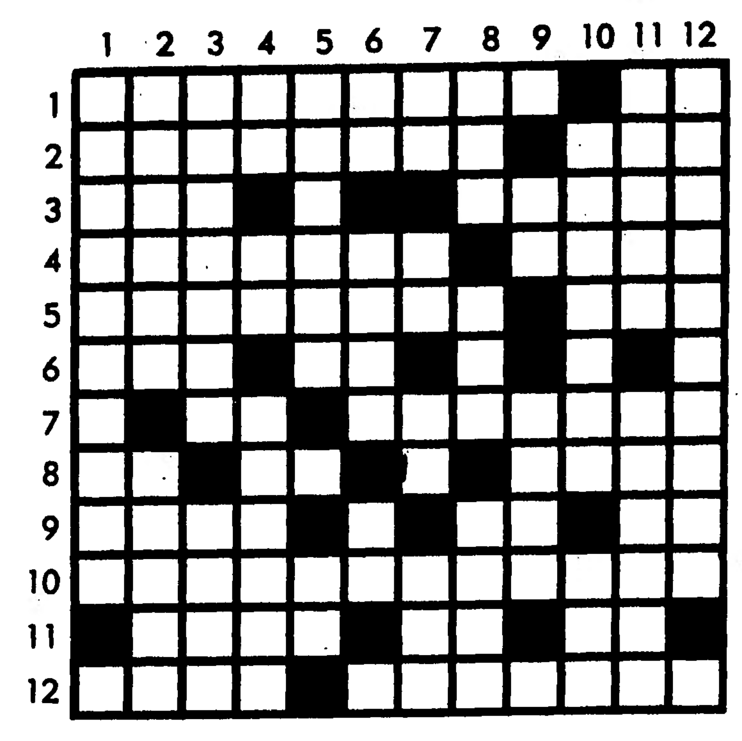
LUNDI, 10 février
Mlle Cécile Bruneau, Jean-Côté
M. Henri P. Dancause, Guy
Sr Yvonne Laforge, s.c.e., Vegreville
M. Philippe Patry, Lac LaBiche
Mme Cécile Plante, St-Paul

MARDI, 11 février
M. Raymond J. Belisle, Edmonton
M. Jean-Paul Desaulniers, Falher
M. Fernand Lambert, Marie-Reine

MERCREDI, 12 février
M. Georges Brousseau, St-Vincent
M. Gilbert Hébert, St-Vincent
Sr Claire Lamothe, c.s.c., Edmonton

JEUDI, 13 février
M. Emile Amyotte, Mallaig
M. Roland Boucher, Donnelly
M. Pierre Cloutier, Donnelly
M. Alexandre Goudreau, Beaumont
M. Sylvio Morin, Falher
Sr Pauline Granger, c.s.c., Eaglesham
M. Gérard G. Tremblay, Lafond

Les Mots croisés du *franco-albertain*

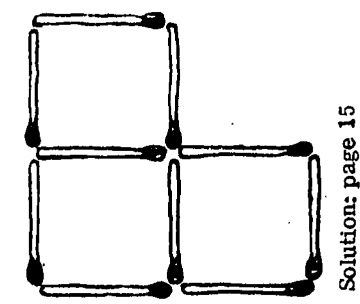


HORIZONTAL.
1 - Qui charme l'esprit, les sens * Conj.
2 - Saillie quelconque * Ornement en forme d'oeuf
3 - Art. simple * Du verbe écrire
4 - Etat de ce qui est inerte * Ch.-l. de c. d'Eure-et-Loir
5 - Charrette servant à transporter les gerbes * Se rendra
6 - Du verbe aller * Radon
7 - Sa Sainteté * Pays du nord de l'Afrique
8 - Le premier de tous les nombres * Pron. ind. * Découvreur de la Pennsylvanie
9 - Destinée * Voyelles doubles * Se suivent dans, lotte
10 - Action d'étatiser, pl.
11 - Quelque chose, peu de chose * Pron. pers. * Idem.
12 - Venues au monde * Closes

VERTICAL.
1 - Gâteau monté, fait d'éclairs
2 - Faire venir avec soi * Adj. poss.
3 - Du verbe viser * Poisson à corps aplati
4 - Préf. priv. * Rubidium * Dénuée d'esprit, pl.
5 - Recevoir une impression par l'un des sens * Préf. priv.
6 - Etain * V. d'Allemagne orientale * Charpente du corps
7 - Actinium * Term. d'inf. * Parcouru des yeux * Principe de la vie
8 - Venue au monde * Unité de travail mécanique * Enlever
9 - Mis pour cela * Cor poussé au sommet de la tête des cerfs
10 - Trace creusée dans le sol par les roues des voitures * Oiseau palmipède domestique
11 - Petit canal par où s'écoulent les eaux d'une cuisine * Qui a souffert de l'inondation
12 - Acte par lequel on déclare ses dernières volontés, pl.

solution à la page 11

Casse-tête


Solution: page 15

Voici trois carrés formés de 10 allumettes. Mais pourriez-vous placer neuf allumettes de façon à avoir quand même trois carrés?



Amusez-vous bien, mais rappelez-vous qu'il n'est pas exact de dire que l'on ne vit qu'une fois et qu'il faut en profiter!

Le Chapelet à CHFA

FEVRIER

6. Hockey.
7. Paroisse de St-Albert.
8. Radio-Edmonton Ltée.
10. Famille Henri Guénette, Falher.
11. Hockey.
12. Paroisse Cathédrale, St-Paul.
13. Hockey.
14. Paroisse St-Louis, Bonnyville.
15. Conseil LaVérendrye des C. de C., Edmonton.
17. Familles Paul Côté et Achille Labbé, Falher.
18. Paroisse St-Emile, Legal.
19. Professeurs de l'Ecole Providence, McLennan.
20. Hockey.
21. Famille de Mme Eva Latson, Edmonton.
22. Conseil LaVérendrye des C. de C., Edmonton.
24. Famille Placide Gervais, Falher.
25. Paroisse du Sacré-Coeur, Donnelly.
26. Famille Joseph Gratton, St-Paul.
27. Religieuses du Foyer N.-D.-du-Lac, McLennan.
28. Vieillards du Foyer Youville, St-Albert.

FALHER

"Le mariage - un signe par lequel Dieu nous parle?"

La présence du Christ aux noces de Cana a solennisé le mariage humain et l'a élevé à la hauteur d'un sacrement. Et puis après...?

Le mariage, c'est la vie à deux. Dieu l'a-t-il voulu pour signifier quelque chose?

Le couple chrétien - un signe de quoi? Marie-Claire Pichaud chante: "Pour qu'au long des jours il garde le monde dans l'amour". Il aurait donc un rôle en plus de celui de procréer et d'éduquer les enfants!

Très idéaliste, direz-vous? Peut-être beaucoup moins qu'on ne le pense. Venez donc en discuter à la prochaine Catéchèse aux adultes qui doit avoir lieu à 8h. p.m., le 11 février prochain à l'école Routhier de Falher.

C'est le R.P. Clément Richer, o.m.i., qui donnera la conférence.

VIMY

M. l'abbé A. Desjardins, notre curé, a assisté à la Conférence des prêtres qui s'est récemment tenue à Banff ainsi qu'au "Christopher Course" à Edmonton.

*****

Cordiale bienvenue parmi nous à M. et Mme Alex Cyr, anciennement d'Edmonton, de même qu'à Mlle M. Kleinloni, institutrice en 3e année qui vient de Hindes.

*****

Sincères sympathies à Mme Mary Bernard à la suite du décès de sa grand-mère, Mme A. Hallot, de même qu'à Mme Maggie Blanchette qui a perdu sa tante, Mme Ethel Fox du Nouveau-Brunswick.

*****

Samedi le 18 janvier dernier eut lieu en l'église Notre-Dame-des-Victoires le service funèbre suivi de l'inhumation de Mme Marguerite Létourneau, décédée à Edmonton à l'âge de 96 ans.

ST-JOACHIM

Lundi dernier, 27 janvier, eurent lieu les funérailles de M. Laurent Mercier. Le service fut chanté par le R.P. Georges Chevrier, curé. Nos plus sincères sympathies à tous les membres de cette famille éprouvée par le deuil une deuxième fois en très peu de temps.

*****

L'assemblée annuelle des contribuables de la paroisse a eu lieu récemment sous la présidence de Me Lionel Tellier et fut des plus intéressante. Deux nouveaux membres du Conseil paroissial furent alors élus; ce sont: M. le docteur Michel Boulanger et M. Emile Dupuis.

Nous voulons remercier le Dr René Boileau, membre sortant, du grand intérêt et de son dévouement manifestés tout au cours de son mandat.

*****

M. et Mme Clément Girard, autrefois de notre paroisse, sont les heureux parents d'un fils né le 28 janvier dernier. Mme Girard (Georgette Doré) est la fille de M. et Mme Vincent Doré de St-Joachim qui deviennent ainsi grands-parents une douzième fois. Incidemment, tous leurs petits-enfants sont des petits-fils.

*****

Nous vous rappelons que notre Bingo bi-mensuel se poursuit toujours et que la prochaine soirée aura lieu le 9 février prochain, à 7h.45 précises. La cagnotte est maintenant gagnée chaque fois qu'il y a soirée, ce qui rend les choses d'autant plus intéressantes. Rendez-vous donc nombreux à notre Bingo dimanche soir prochain.



L'enjeu Québec-Ottawa à "Tel quel"

A la veille de la conférence fédérale-provinciale sur la constitution, qui s'ouvrira à Ottawa le 11 février prochain, la radio de Radio-Canada consacrera l'émission TEL QUEL du samedi 8 février à l'analyse de l'évolution des rapports entre Québec et Ottawa, de 1954 à aujourd'hui.

On sait en effet que c'est en 1954 que le 1er ministre du Québec, M. Duplessis, décrétait l'impôt provincial sur le revenu, entrant par le fait même dans un champ jusqu'alors réservé au gouvernement fédéral.

Cet événement nous sera rappelé par des extraits d'un reportage qu'effectuait alors M. René Lévesque à Radio-Canada, à l'issue d'une rencontre entre M. Saint-Laurent, premier ministre du Canada, et M. Duplessis.

Puis, pour situer les différentes étapes de l'évolution des rapports entre Québec et Ottawa, TEL QUEL nous fera entendre les témoignages du sénateur Maurice Lamontagne, de l'économiste Jacques Parizeau et du conseiller politique de M. Pierre-Elliot Trudeau, M. Marc Lalonde.

M. Lamontagne a été dans les années cinquante le théoricien le plus éminent du fédéralisme.

Jacques Parizeau, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales à Montréal, a joué, pour sa part, un rôle éminent sous les gouvernements québécois depuis 1960, date de l'arrivée au pouvoir de M. Lesage, lequel devait donner une orientation nouvelle aux rapports entre Québec et Ottawa.

Quant à M. Lalonde, il nous expliquera comment Ottawa envisage ces rapports surtout depuis 1966.

L'émission TEL QUEL sera animée par Michel Roy, journaliste au Devoir, et Louis Martin, le samedi 8 février, de 12:30 à 2:30 P.M. sur les ondes de CHFA.

Le mystère de l'homme-singe des Rocheuses

Depuis plus de 100 ans on parle de l'existence, dans les montagnes perdues du Nord-Ouest de l'Amérique, d'une énorme créature couverte de poils qui marche debout et ressemble plus à un être humain qu'à un singe. Réalité ou fiction? C'est ce qu'on tente d'éclaircir depuis plusieurs années.

Des dizaines de témoins ont déclaré avoir vu, dans les montagnes du Nord-Ouest américain, de colossales créatures d'apparence simiesque dont les empreintes ont des dimensions exceptionnelles; certaines mesurent plus de 16 pouces. Au Canada, on les nomme généralement d'après le mot indien "Sasquatch" et, aux Etats-Unis, on les désigne souvent sous le nom de "Bigfoot".

Des témoins oculaires ont relaté ce qu'ils ont vu de façon étonnamment concordante et similaire, mais il semble bien improbable qu'ils se soient concertés, car leurs récits sont extrêmement éloignés dans l'espace et dans le temps. Il est même difficile de savoir combien de gens croient avoir vu un Sasquatch, car beaucoup répugnent à en parler, de crainte d'être pris pour des cinglés.

Malgré tout, le rédacteur en chef d'un journal régional de la Colombie-Britannique a rassemblé plus de 250 documents sur le Sasquatch. Déclarations de témoins oculaires, photographies d'empreintes et autres éléments tout a été recueilli dans une zone comprise entre l'Alaska et le Mexique, sur la côte du Pacifique d'une part, et le nord du Michigan de l'autre. Comme bien d'autres, ce journaliste commença par être très sceptique, mais l'accumulation des faits finit par emporter sa conviction.

De tous les documents, le plus troublant est sans doute un film de 16 mm en couleurs, de 29 pieds de long, tourné en 1967 par un rancher de l'Etat de Washington qui en était arrivé à la conclusion que la seule façon de prouver l'existence de l'homme-singe serait de prendre de bonnes photos. La créature qu'il réussit à filmer avait une face presque humaine, mais les traits étaient beaucoup plus fuyants, le front large et les narines épatées. C'était une femelle qui devait bien peser dans les 600 ou 700 livres.

Il est donc possible qu'un animal d'espèce inconnue, une sorte de Yéti américain, hante la côte du Pacifique. La région de la Colombie-Britannique, où il a été signalé à plusieurs reprises, est si inhospitalière qu'une grande partie n'a jamais été exploré à fond. Il s'agit d'une superficie de près de 250,000 milles carrés couverte de montagnes et de forêts épaisses. Dans ces solitudes, les animaux échappent aisément aux regards humains, même s'ils ne sont pas exceptionnellement rusés.

Remerciements

Mme Marie-Anna Normandeau tient à remercier tous ceux qui lui ont témoigné des marques de sympathie à la suite du décès de son époux, M. Louis Normandeau, soit par des cartes de condoléances, offrandes de bouquets spirituels, messes, etc.

Elle tient à remercier également le Dr Cairns et les autorités de l'Hôpital St-Joseph pour leurs bons soins à l'endroit de M. Normandeau.

BEAUMONT

C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons appris que nos amateurs féminines de curling de Beaumont se font valoir un peu partout dans la région et gagnent avec régularité dans les diverses compétitions auxquelles elles prennent part. En voici d'ailleurs quelques échantillons:

A Leduc, Mmes Dorianne Hinse, Rita Tessier, Marcelline Labossière et Jocelyne Hinse se sont classées premières;

A Ellerslie, Hélène et Jeanne Bérubé, Gabrielle Morin et Lucille Bilodeau se sont aussi classées premières dans la classe "B", alors que Laura Walter, Genie Gobeil, Irma Medhouse et Agnes Matter se classaient quatrièmes dans la classe "A"; quant au quatuor composé de Dorianne Hinse, Rita Tessier, Marcelline Labossière et Jocelyne Hinse, elles furent 2èmes dans les épreuves "B" au même endroit.

*****

M. et Mme Charles-Edouard Magnan sont revenus d'un heureux voyage à North Bay, Ont.

Pour leur part, MM. et Mmes Albert et Hervé Bérubé sont partis en voyage vers les cieux plus cléments du sud américain.

*****

M. Téophile Bilodeau est présentement hospitalisé; meilleurs voeux de prompt rétablissement.

évène ments

1er MARS

Au Students' Union Theatre (campus U. de A.) A Coeur Joie d'Edmonton présente "Choeur à coeur II", à 8h.30 p.m. Billets en vente à la porte ou en téléphonant aux numéros suivants: 482-2119 -- 466-2169.

*****

22 MARS

Au Students' Union Theatre (campus U. de A.), A Coeur Joie d'Edmonton présente "Rallye-Chorales des Jeunes", à 8h. p.m. Le prix et les lieux d'achat des billets seront annoncés plus tard.

Synthèse des discussions tenues au Congrès de Calgary

IV. CE QUE L'AMENDEMENT A LA LOI SCOLAIRE PERMET.

1. En quoi consiste l'amendement à la loi scolaire adopté en avril dernier?

- Voici la traduction du 24e amendement adopté à la législature de l'Alberta le 3 avril 1968.

24. La section 386 de la loi scolaire est amendée par le retrait de la sous-section 1 et par la substitution du texte suivant:

396. (1) Non obstant ce que dit la section 385, la commission d'un district ou d'une division peut par résolution permettre que le français soit employé comme langue d'enseignement, en plus de l'anglais, dans son ou ses école(s) à partir du grade 1 jusqu'à 12 inclusivement mais dans ce cas:

a. dans les grades 1 et 2, au moins une heure chaque jour doit être employée à l'enseignement en anglais.

b. dans les grades plus élevés que le grade 2, le temps employé à l'enseignement en français comme langue d'instruction ne doit pas dépasser 50% de tout le temps employé à l'instruction chaque jour dans une salle de classe.

c. la commission et les écoles d'un district ou d'une division qui emploie le français comme langue d'enseignement, en conformité avec la clause (b), doit se soumettre aux règlements portant sur l'organisation et l'emploi du français comme langue d'enseignement que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra publier.

- Très peu de groupes d'études peuvent donner l'essentiel de ce que l'amendement à la loi scolaire permet.

2. Quelles sont les conditions pour bénificier de cette loi?

- Quelques groupes d'études, se plaçant au point de vue légal, affirment que la première condition, c'est que la commission scolaire adopte une résolution permettant l'enseignement en français. Un groupe d'étude ajoute qu'en plus de cette résolution, il faut l'approbation du ministre de l'Education.

- La majorité des groupes d'étude ne se sont pas placés au point de vue légal, mais plutôt au point de vue psychologique ou au point de vue pratique. Voici quelques réflexions à ce sujet:

- Propager et faire connaître le contenu de la loi.

- Avoir des professeurs bien préparés.

- Les parents doivent insister pour obtenir ce privilège.

- Enseigner le français d'abord et ensuite introduire l'enseignement en français pour d'autres disciplines.

- Au point de vue pédagogique, nous ne sommes pas prêts.

3. Cette loi est-elle actuellement en force?

- La majorité des groupes d'étude croit que l'amendement à la loi est actuellement en force, ce qui n'est pas exact; elle entrera en force lorsque le gouverneur en conseil aura rendus publics les règlements portant sur cet amendement.

4. Si elle n'est pas déjà en force, est-il permis de faire des expériences pilotes?

- La grande majorité des groupes d'étude affirme qu'il est permis de faire des expériences pilotes.

5. Si oui, connaissez-vous quelques-unes de ces expériences pilotes?

- Académie Assomption, Collège St-Jean, Falher, Bonnyville, St-Paul, Jean-Côté, Donnelly et Girouxville.

6. Dans l'application de cette loi, quel sera le rôle:

a) des parents?

- Insister pour que la loi scolaire soit appliquée.

- Continuer leur propre instruction eux-mêmes, afin d'aider et de donner l'exemple à leurs enfants.

- Procurer du matériel français, tel que livres, revues, disques, radio, télévision et s'en servir en famille.

- Transmettre à leurs enfants l'amour du français.

- Insister pour l'établissement d'écoles maternelles françaises.

- Pressions politiques.

- Parler français à la maison.

- Comprendre et solutionner d'une façon diplomatique les conflits qui pourraient surgir.

- Former le désir chez l'enfant.

b) de la part des commissaires d'école?

- Connaître la loi.

- La respecter.

- En informer le public.

- Promouvoir un programme culturel français.

- Eduquer et sensibiliser les parents et leur montrer les avantages de cette loi.

- Aquiescer aux désirs des parents.

- Considérer dans l'application de cette loi les perspectives nationales provinciales, et locales.

- Appuyer les professeurs.

- Donner des bourses aux professeurs bilingues.

- Encourager les professeurs en leur accordant les boni ou de l'aide financière qui leur permettra de suivre des cours de pédagogie.

- Engager un principal bilingue ou au moins quelqu'un de sympathique au problème dans les écoles bilingues.

- Faciliter les contacts entre les professeurs et les parents.

c) des principaux d'école?

- Mettre la loi en pratique dans les écoles.

- Diviser les élèves selon leurs capacités en français.

- Surveiller et encourager les initiatives des professeurs.

- Revaloriser le français auprès des élèves.

- Préparer les horaires et les programmes.

- Informer les parents.

- Engager ou choisir des professeurs compétents dans l'enseignement des cours de français.

- Donner le ton à son école.

- Appuyer moralement ceux à qui il délègue une partie de son autorité.

- Choisir les élèves qui sont capables de suivre le cours en français.

7. Quel rôle aimeriez-vous voir jouer par le coordinateur de l'enseignement du français engagé par le ministère de l'Education?

- Servir de lien entre les parents ou le public en général et le ministère et, entre le ministère et les écoles.

- S'informer des désirs des parents.

- Initier et surveiller les professeurs.

- Mettre au point un programme et voir à ce qu'il soit appliqué.

- Maintenir des contacts fréquents avec l'ACFA et l'AEBA.

- Laisser une certaine liberté d'action dans les limites d'un programme commun.

- Trouver des spécialistes qui sachent préparer des ressources adaptées aux besoins albertains.

- Encourager les professeurs.

- Coordonner les efforts.

- Choisir les manuels.

- Etablir un certain équilibre entre les programmes de français et les programmes d'anglais.

- Développer la méthodologie de l'enseignement du français, visiter les écoles pour donner les renseignements nécessaires.

- Donner des directives aux commissions scolaires.

- Etablir de bonnes bases sociologiques et psychologiques.

- Trouver des manuels équivalents aux programmes anglais.

- Une personne que l'on pourrait consulter dans tous les problèmes qui pourraient surgir.

- Evaluer les situations différentes qui pourraient exister d'une région à l'autre.

8. Etant donné l'importance que pourrait prendre l'enseignement du français, croyez-vous qu'il serait utile et même nécessaire d'obtenir l'enseignement de corrdinateurs au niveau des districts scolaires?

- Nous croyons que l'idéal serait un coordinateur en chef pour la province, qui serait secondé par des assistants dans chaque district scolaire.

- Oui, afin de répondre aux besoins individuels de chacun des districts et assurer la continuité dans les programmes.

- Oui, mais les moyens financiers pourraient faire défaut.

- Un coordinateur par région plutôt que par district scolaire. En ajouter plus tard, lorsque la demande se fera sentir.

- Là où l'administrateur est anglophone, il serait important d'avoir un coordinateur francophone.

9. Croyez-vous que l'application de cette loi occasionnera des dépenses supplémentaires et si oui, comment solutionner ce problème?

- Diminuer les dépenses dans certaines ministère pour favoriser le ministère de l'Education.

- Augmenter les taxes.

- Demander l'assistance du gouvernement fédéral.

- Imposer une taxe de vente scolaire.

- Quelques-uns des membres de notre équipe croient que cela n'occasionnera aucune dépense supplémentaire: professeur pour professeur, manuels pour manuels, l'un ne sera pas plus compliqué que l'autre.

- Probablement au début. Si le ministère de l'Education endosse ce programme il n'y aura pas de problème: même base que les autres projets.

- Appliquer les mêmes méthodes que dans le Foundation Program.

- Etablir un système de priorité et accorder au Département du français les ressources nécessaires.

V. CE QUE L'ON PEUT ATTENDRE DE CET AMENDEMENT.

1. Dans quelle mesure la loi scolaire telle qu'amendée, permettra-t-elle d'atteindre les buts fixés au paragraphe I?

- Dans la mesure où les parents complètent l'enseignement reçu à l'école.

- Dans la mesure où cet amendement à la loi scolaire sera accepté par les parents.

- Des efforts de l'école devraient être secondés par l'ambiance.

- Dans la mesure où l'on connaîtra la loi et où on l'appliquera au maximum.

- Il peut y avoir des limites tant qu'à l'organisation scolaire. Par exemple, il peut se trouver une classe de 1ère année qui arrivée en 2ème année perde en partie ce qui a été acquis durant la 1ère année parce que l'ambiance n'est plus française.

2. Croyez-vous que ce système de 50/50:

a) fera aimer davantage le français à nos élèves?

b) permettra aux élèves d'acquérir un vocabulaire suffisant?

c) entraînera nos élèves à penser en français?

d) enlèvera aux élèves le complexe d'infériorité qu'ils entretiennent à l'égard du français?

- La presque totalité des délégués ont répondu affirmativement à toutes ces questions. Tout de même, 12 délégués ne croient pas que le système 50/50 entraîne nos élèves à penser en français et, dans une autre équipe, 8 délégués croient que ce système aidera nos élèves à surmonter leur complexe d'infériorité, alors que 4 délégués ne le croient pas. Voici maintenant quelques commentaires sur ces questions:

- Pour que nos élèves en arrivent à penser en français, il faudra en plus de l'école que le français soit parlé à la maison.

- C'est mieux que rien.

- Est-ce qu'on prévoit la possibilité d'enseigner toute la journée en français?

- Il ne faut pas compter seulement sur l'enseignement en français, mais il faut attacher beaucoup d'importance à l'ambiance française de l'école elle-même.

- Il pourrait arriver que tout en aimant davantage le français en général, ils détestent certaines parties, telles que la grammaire ou la dictée.

- L'on aime mieux ce que l'on connaît davantage.

3. Croyez-vous qu'un certain nombre d'élèves anglophones désireront s'intégrer dans ce système 50/50?

- Tous les délégués ont répondu affirmativement à cette question.

4. Croyez-vous que la présence des anglophones soit un avantage pour les élèves francophones?

- A peu près tous les groupes d'étude font la distinction suivante: au point de vue psychologique, il y aurait des avantages car cela stimulerait les enfants de langue française; au point de vue pédagogique, il y aurait des désavantages sérieux, car même à supposer que les élèves anglophones aient été préparés par leur jardin d'enfants, ils auraient moins de facilité à suivre les classes françaises et ainsi retarderaient le progrès des enfants francophones.

5. Devrions-nous considérer ce système comme définitif, ou s'il faut chercher à obtenir davantage?

- Tous les délégués croient que l'on devrait d'abord faire un essai royal de ce système, après quoi il sera temps de décider si l'on doit demander davantage. Bon nombre de délégués, tout en favorisant un essai royal, se disent d'avis que ce système ne sera pas suffisant et donc, qu'il ne devrait pas être considéré comme définitif.

VI. SOLUTION DE RECHANGE AU SYSTEME 50/50.

1. Tout en admettant que ce système 50/50 est une grande amélioration sur ce que nous avons actuellement, si vous croyez que nous devons viser plus haut, quel système devrions-nous chercher à obtenir?

-C'est un peu tôt pour juger, attendons les résultats.

- Nous devrions viser à obtenir 75% de français et 25% d'anglais.

- Nous devrions pouvoir obtenir les mêmes privilèges que les anglophones au Québec.

- Nous devrions réévaluer chaque année le 50/50, en vue d'obtenir une connaissance maximum du français. Il se peut que cela varie d'un milieu à l'autre.

- Les élèves qui ont le plus de talent devraient avoir accès à une école entièrement française. Les autres devraient suivre des cours où la proportion serait 80/20.

- L'on déplore que le système 50/50 n'est que permissible et cela dans des conditions bien limitées.

- Un groupe fait la distinction suivante:

- Au niveau primaire et secondaire, l'école entièrement française.

- Au niveau universitaire: une institution qui formerait des professeurs de français, en français et qui donnerait des cours de français préparatoires à d'autres facultés comme par exemple, des cours préparatoires à la médecine.

2. A supposer que vous favorisez l'établissement d'un système d'école française pour nos enfants:

a) les concevez-vous exactement comme le système de la province de Québec?

b) S'il y avait des adaptations à faire, en quoi devraient consister ces adaptations?

- Plusieurs groupes d'étude avouent qu'ils ne connaissent pas suffisamment le système de la province de Québec pour pouvoir porter un jugement.

(suite à la page 9)

L'école française en Alberta: une utopie?

En marge avec la publication dans nos pages de la synthèse des discussions tenues à Calgary lors du congrès annuel de l'A.C.F.A. à cet endroit, le poste CHFA consacrera cinq émissions, dans le cadre de "Douze à la une", à la question de l'enseignement du français dans notre province.

Ces émissions seront entendues les 10, 11, 12, 13 et 14 février.

Les auditeurs seront alors invités à communiquer avec un ou des experts en studio pour discuter de cette importante question. Etant donné sa complexité et ses nombreuses ramifications, les auditeurs désirant faire des interventions ou poser certaines questions devront s'en tenir aux grandes lignes suivantes:

LA LOI SCOLAIRE EN ALBERTA:

--Ce qu'elle offrait aux Francophones avant l'amendement d'avril dernier;

--Ce qu'elle offre maintenant, telle qu'amendée, et quels sont les meilleurs moyens d'en tirer profit, en pratique;

--Quels sont les buts que doit rechercher l'A.C.F.A. dans l'application du nouvel amendement;

--L'amendement, tel quel, est-il suffisant pour permettre l'épanouissement de la culture française auprès des jeunes Franco-albertains?

Participation différente des minorités aux Etats généraux

La nation canadienne-française se compose de tous les citoyens d'origine française établis au Québec, en Ontario, dans les Maritimes et dans l'Ouest canadien.

Il est donc normal que tous ces citoyens participent aux travaux des Etats généraux pour y exposer leurs problèmes et leurs espoirs.

Si d'une part le sort des groupes établis en dehors du Québec dépend de la force et de l'épanouissement du foyer national, le Québec, d'autre part en vertu d'une solidarité historique et nationale, le Québec a le devoir de se tenir au courant de la situation de ces groupes, de leur prêter son appui dans la mesure de ses moyens, et compte tenu de sa propre situation.

Mais dans les relations à établir entre compatriotes de territoires différents, l'expérience nous a appris à respecter certaines normes. A des besoins distincts doivent être appliquées des solutions différentes. Les caractéristiques et les aspirations divergent d'avec les milieux. Aussi vouloir uniformiser la diversité provoque affrontement et division.

LES MINORITES AUX ETATS GENERAUX

La participation de ces groupes aux Etats généraux a pris des formes différentes selon les années et posé des problèmes qui ont amené la recherche d'une formule nouvelle pour 1968.

Assises de 1966

Aux assises préliminaires de novembre 1966, les délégués d'outre-frontières n'étaient pas appelés à se prononcer sur les questions québécoises. En conséquence, selon plusieurs constatations, nombre de ces délégués ont eu l'impression d'être tenus à l'écart.

Assises en 1967

Un nouveau mode de participation a été mis au point aux Assises de novembre 1967. Les délégués des minorités ont été intégrés aux ateliers et aux groupes d'étude. Au niveau de l'Assemblée générale, leur vote a été relevé par régions (Ontario, Acadie et Ouest). Les réactions recueillies au cours des Assises et par la suite indiquent que nombre de délégués des minorités croient qu'un vote à l'encontre des délégués québécois, les isolait du Québec, alors qu'un vote favorable au Québec leur rendait la vie difficile dans leur propre milieu. Par ailleurs, trois constatations manifestes découlent de l'examen du vote: diversité d'opinions entre minorités, forte proportion d'abstentions dans le cas de l'Ouest et particulièrement du Manitoba et absence de la majorité des délégués de l'Ontario.

Assises de 1968

A la lumière des expériences passées, de nouvelles mesures doivent être prises en vue des prochaines Assises: création d'une Commission de participation nationale, assemblées provinciales ou régionales et nouvelles structures aux Assises nationales.

a) La Commission des minorités

La Commission de participation nationale est créée. Sous la direction de la Commission générale, elle a pour tâche de concevoir, d'organiser et de préparer la participation des minorités aux Assises nationales. Elle comprend cinq représentants de l'Ontario, trois de l'Acadie et une de chaque province de l'Ouest. Elle s'est choisie quatre administrateurs. Elle a constitué à Montréal un comité consultatif composé de personnalités.

b) Les assemblées provinciales et régionales

Les associations nationales: la Société Nationale des Acadiens du Nouveau-Brunswick, l'Association Canadienne Française de l'Alberta, la Fédération Canadienne française de le Colombie - Britannique, la Société St-Thomas d'Aquin à l'Ile du Prince-Edouard, l'Association d'Education des canadiens - français du Manitoba, l'Association Canadienne - française d'Education d'Ontario, l'Association Culturelle franco-canadienne de Saskatchewan, la Fédération des Associations Acadiennes de la Nouvelle-Ecosse organiseront la délégation de leur province, en répartissant le nombre de délégués selon l'importance des associations et des institutions de leur territoire. Ces associations et ces institutions désigneront les délégués.

Ces déléguées participeront à des assemblées provinciales ou régionales au cours desquelles seront étudiés et discutés les exposés de base et les documents de travail.

EN ONTARIO, il y aura ainsi quatre assemblées, pour les régions d'Ottawa, de Toronto, de Sudbury et de Hearst.

EN ACADIE, il y aura trois assemblées régionales: Edmunston, Bathurst et Moncton, ainsi qu'une assemblée provinciale pour la Nouvelle-Ecosse et une assemblée provinciale pour l'Ile du Prince-Edouard.

DANS L'OUEST, il y aura quatre assemblées provinciales: Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique.

c) Les Assises nationales

Aux assises nationales, les représentants des autres provinces se réuniront en groupes d'études et en ateliers, puis en ateliers, puis en Assemblée générale. Il est à noter que ces délégués, tout comme les délégués du Québec, siégeront à titre personnel et non pas comme représentants officiels d'organismes ou d'associations.

Enfin, en dernière étape, les représentants des délégations québécoises et des autres provinces siégeront conjointement à l'Assemblée Nationale pour y traiter des questions qui intéressent toute la nation. Cette nouvelle formule a pour but d'assurer la cohésion et l'unité au sein de l'Assemblée Nationale.

Il va de soi que tout délégué des autres provinces peut participer à un groupe d'étude, à un atelier ou à l'Assemblée du Québec, mais leur nombre ne doit pas dépasser 20% du nombre des délégués québécois. Dans les groupes des minorités, le nombre des délégués québécois ne doit pas excéder une proportion supérieure à 20% des participants.

Plusieurs modifications seront apportées aux règles de procédure de l'Assemblée générale: alternance des opinions, limitation dans le nombre d'interventions d'un délégué, nuances sur toute expression d'opinion, vote par article ou par groupe d'article, vote "indécis" au lieu d' "abstention", limite du débat d'une résolution établie à 120 minutes, limite de l'intervention d'un délégué à 5 minutes.

Plusieurs changements seront aussi appliqués dans la conduite des groupes d'étude et des ateliers de travail: prolongation de temps pour la durée des équipes et la rédaction des avant-projets et des projets de résolution, droit d'amendement à tout stade des débats, composition des groupes de revision déterminée à l'intérieur des groupes d'études et abolition du groupe d'opposition.

PLAN DE TRAVAIL

Les problèmes fondamentaux des Canadiens-français diffèrent d'une région à l'autre. Aussi nous distinguons 3 régions principales: l'Ontario, les Maritimes et l'Ouest canadien. Toutefois, la nature des problèmes est analogue d'une région à l'autre. L'importance numérique des nôtre modifie les conditions locales de la vie française. Aussi le plan de travail peut-être conçu pour l'ensemble des groupes français établis à l'extérieur du Québec. Il appartiendra aux délégués des diverses provinces ou régions de l'utiliser en tenant compte de la situation particulière de leur milieu.

A. La question démographique

-recensement des minorités: leur évolution passée et leur proportion actuelle par rapport à la population des diverses provinces;

-les taux de natalité, le mouvement interprovincial de la population et l'importance de l'immigration;

-les gains ou pertes d'effectifs: taux d'assimilation (langues maternelles et langues utilisées dans la vie courante selon les générations; comparaison entre l'origine ethnique et la langue)

B. La question culturelle

-l'enseignement: situation légale et situation de fait des minorités; l'enseignement du français et l'enseignement en français; recensement des francophones et des anglophones qui désirent que leurs enfants deviennent bilingues; enquête sur la volonté de vivre en français; les institutions aux divers paliers: primaire, secondaire et universitaire; les études supérieures; le financement de l'enseignement; la qualité de l'enseignement; professeurs qualifiés de français; équivalence des diplômes de professeurs; échanges d'étudiants et de professeurs; bourses d'études;

-la langue française: son statut juridique et son statut social; les mesures politiques des divers gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral; la possibilité de faire reconnaître le français comme langue officielle et de traduire ce principe dans les faits; formation de districts bilingues; aspects pratiques de l'usage de la langue;

-les moyens de communication: la presse, la radio et la télévision; l'origine et la diffusion des informations; agence de presse canadienne-française;

-les rapports interprovinciaux entre Canadiens-français; attitude du gouvernement fédéral; liens avec la France et les autres pays francophones; coordination des sections françaises des ministères d'Education; action d'associations nationales: ACELF, Conseil de Vie Française, Clubs Richelieu, S.S.J.B., organisations coopératives, associations des Commissions d'écoles et consolidation des forces de toutes les minorités en vue de projets communs;

-les rapports des minorités avec le Québec; réalités, possibilités, limites et valeur de l'aide culturelle venant du Québec; attitudes du gouvernement du Québec; visites culturelles et artistiques;

-les relations publiques avec les anglophones; avec le gouvernement de la Province; avec le gouvernement du Canada;

C. La question économique et sociale

-situation économique des Canadiens-Français; commerce, industrie, finance, carrières libérales; niveau de vie par rapport aux autres Canadiens;

-effets de l'urbanisation et de l'industrialisation sur les minorités canadiennes-françaises; étude du milieu social;

-possibilités de concentration et d'organisation de la force économique constituée par les Canadiens - Français; orientation du pouvoir d'achat; création possible de coopératives; établissement d'industries et de commerces canadiens-français du Québec; planification immobilière;

-formation et orientation de la jeunesse; rapports entre l'accès aux postes d'influence et l'assimilation; orientation des jeunes vers des carrières de plus grande influence;

D. La question politique

-importance de l'action politique concertée de la part des groupes français sur le plan pan-canadien;

-la situation des groupes français dans le contexte constitutionnel actuel; possibilités de modifications de la constitution en faveur de leurs droits;

(suite à la page 16)

Synthèse...

(suite de la page 8)

- Il faudrait mettre plus d'emphase sur l'enseignement de l'anglais que dans la province de Québec.

- Il faudrait s'assurer que les enfants apprennent la terminologie anglaise dans tous les sujets. Il faudrait s'assurer que les professeurs du Québec puissent être acceptée en Alberta, selon une formule équitable d'équivalence de diplômes.

- On regrette que des professeurs qualifiés en français soient placés dans des classes anglaises.

3. Croyez-vous que le système d'écoles françaises serait au plus grand avantage de nos enfants?

- Les réponses des délégués peuvent se résumer comme suit: dans les conditions actuelles l'école française ne serait pas au plus grand avantage de nos enfants; par ailleurs, lorsque plusieurs générations auront bénéficié du système 50/50, alors les écoles françaises deviendraient au plus grand avantage de nos enfants.

4. Quies seraient selon vous les avantages et les désavantages d'un système d'écoles françaises en Alberta?

- Il semble que les avantages soient les mêmes que ceux que l'on vise en voulant former des bilingues; quant aux désavantages, il n'y en a pas de bien marqués, à condition cependant de ne pas vouloir aller trop vite.

5. Quelles seraient les difficultés à prévoir dans l'établissement d'un système d'écoles françaises:

a) de la part du gouvernement?
b) de la part des commissions scolaires?
c) de la part des parents?
d) de la part des élèves?
e) de la part des professeurs?
f) de la part de nos concitoyens de langue anglaise?

- De la part du gouvernement: des difficultés financières.

- De la part des commissions scolaires: trouver des professeurs qualifiés.

- De la part des parents: crainte que leurs enfants ne sachent pas suffisamment l'anglais pour réussir dans la vie.

- De la part des élèves: le manque d'intérêt qu'ils ressentent actuellement à l'égard du français.

- De la part des professeurs: la nécessité de se recycler et de se mieux préparer à enseigner en français.

- De la part de nos concitoyens de langue anglaise: crainte que l'on cherche à leur imposer de force le français.

- Voici une résolution adopté par le groupe des jeunes: Qu'un comité de spécialistes étudient cette question d'écoles françaises sous les points de vue linguistique, sociologique, économique, psychologique et pédagogique.

6. Croyez-vous que ces difficultés soient insurmontables?

- Pas un seul délégué se dit d'avis que ces difficultés soient insurmontables.

7. Croyez - vous que l'école française en Alberta soit une utopie:

a) Si l'on ne tient compte que de la mentalité actuelle des gens?

b) Si l'on tient compte des changements qui s'opèrent graduellement dans cette mentalité?

- A quelques exceptions près, la majorité des délégués croient que dans les circonstances actuelles, ce serait une utopie que de chercher à établir des écoles françaises. Mais tous admettent que si les tranformations qui s'opèrent actuellement se poursuivent au même rythme, il n'y a aucun doute que dans quelques années, ce ne sera plus une utopie.

VIENT DE PARAITRE

JE CONTESTE

par Yves MICHAUD

Les Editions du Jour amorcent l'année littéraire 1969 par la publication d'un ouvrage de Yves Michaud, journaliste et député à l'Assemblée nationale du Québec. Le volume de deux cents pages, publié dans la collection LES IDEES DU JOUR, paraît sous le titre de JE CONTESTE! L'auteur y procède à une autocritique de ses écrits politiques à la lumière de certains faits qui ont confirmé ou infirmé ses opinions.

JE CONTESTE! est une chronique de la politique québécoise telle que vécue, sentie et interprétée par l'auteur qui n'a rien perdu de son style incisif. La période s'échelonne de juin 1966, alors que le Parti libéral du Québec cédait le pouvoir à son principal adversaire, l'Union nationale, jusqu'à la mort du premier ministre Daniel Johnson.

Le livre est constitué d'une sélection des chroniques signées par Yves Michaud dans le magazine SEPT JOURS, revues et commentées par l'auteur.

JE CONTESTE! est un livre nécessairement partial, engagé, où apparaît la difficulté pour un journaliste, habitué à censurer les hommes publics, de passer de l'autre côté de la barricade et de soumettre sa volonté à une règle disciplinaire, fondement du régime des partis.

JE CONTESTE! par Yves Michaud est en vente au prix de $3.00. Distributeur exclusif: l'Agence de distribution populaire, 1130 est, de La Gauchetière, Montréal.



Les Torontois seront privilégiés en février, alors qu'ils auront la chance de voir à l'oeuvre le sauteur américain Bob Beamon. Ce dernier, on s'en souviendra, s'est mérité une Médaille d'Or à Mexico avec son saut en longueur incroyable de 29' 2 1/2".

Nitrate ou pas nitrate

OTTAWA - Est-ce une tempête dans un verre d'eau, comme le prétend un des directeurs au ministère de la Santé, ou est-ce que certains aliments en conserves pour bébés contiendraient des concentrés de nitrate pouvant provoquer la suffocation?

C'est un spécialiste américain, le Dr Commoner, qui a attaché le grelot. Il a déclaré récemment qu'à cause de certains fertilisants au nitrogène utilisés dans les cultures, des aliments comme les épinards et les betteraves contiennent des concentrés de nitrate qui peuvent détruire l'oxygène du sang. Il a spécialement parlé d'une enquête faite à Montréal, qui aurait décelé de ces concentrés de nitrate dans les épinards et les betteraves préparés pour bébés. D'après le Dr Commoner, les bébés qui font de la diarrhée sont spécialement vulnérables.

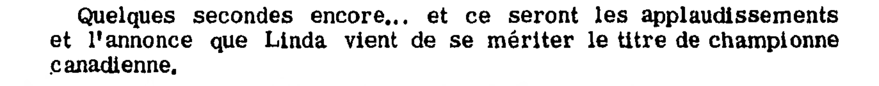
Le Dr A.-B. Morrison, porte-parole du ministère de la Santé à Ottawa, prétend que le Dr Commoner a inutilement provoqué un état d'alarme, que les aliments pour bébés préparés au Canada sont bien surveillés par le gouvernement, qu'ils ne sont pas toxiques, et qu'il n'y a aucune raison de persécuter les manufacturiers. Le Dr Commoner, dit-il, a surtout fait état de recherches européennes et les conditions d'ici ne sont pas les mêmes. De toute façon, ajoute-t-il, un bébé qui fait de la diarrhée ne devrait manger ni épinards ni betteraves.



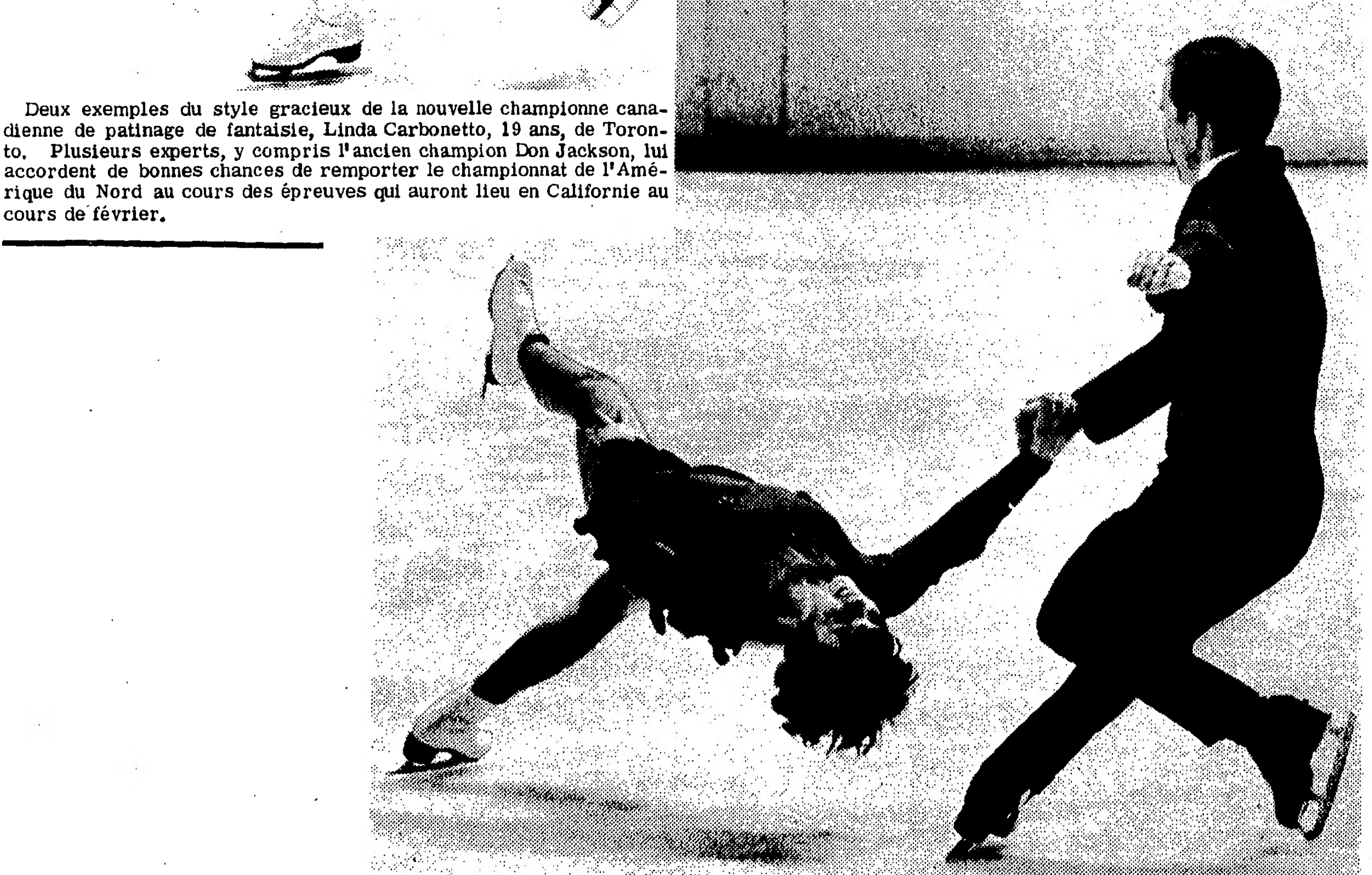
NOUVEAUX CHAMPIONS



Deux exemples du style gracieux de la nouvelle championne canadienne de patinage de fantaisie, Linda Carbonetto, 19 ans, de Toronto. Plusieurs experts, y compris l'ancien champion Don Jackson, lui accordent de bonnes chances de remporter le championnat de l'Amérique du Nord au cours des épreuves qui auront lieu en Californie au cours de février.



Quelques secondes encore... et ce seront les applaudissements et l'annonce que Linda vient de se mériter le titre de championne canadienne.



Ce sont Anna Forder et Richard Stephens qui se sont mérité les honneurs dans les compétitions sénior pour couples à la suite d'un numéro presque parfait et spectaculaire.

A VOTRE SERVICE!

SOUS CE TITRE, NOUS REPONDRONS AUSSI FIDELEMENT QUE POSSIBLE AUX DEMANDES DE LECTEURS OU LECTRICES QUI DESIRENT VOIR PUBLIER LES PAROLES DE CERTAINES DE LEURS CHANSONS FAVORITES.

MA BONNE ÉTOILE

Interprète: Joe Dassin

Jeanne, au clair de lune,
Au gré de la fortune,
Portée par tous les vents de l'univers,
Comme un lampion de fête,
Au-dessus de ma tête,
J'ai vu danser un point de lumière
Oh! Oh! Oh! Ma bonne étoile...

REFRAIN:
Dans une petite étincelle,
Accrochée au ciel;
J'ai vu un feu d'artifice
Brillant comme un soleil!
Et depuis ce temps-là,
Si j'ai l'air heureux,
C'est que tu brilles nuit et jour
Dans le fond de mes yeux!

Tu parles comme on chante;
Tu marches comme on danse;
Et tu me portes chance à chaque instant.
Et me voilà Roi Mage,
Au début d'un voyage,
Qui ne finira qu'à la fin des temps...
Oh! Oh! Oh! Ma bonne étoile...

Je revois la belle étoile,
Au cours de l'hiver,
C'est toi qui me réchauffes,
C'est toi qui m'éclaires,
Et depuis ce temps-là,
Si j'ai l'air heureux,
C'est que tu brilles nuit et jour
Dans le fond de mes yeux!

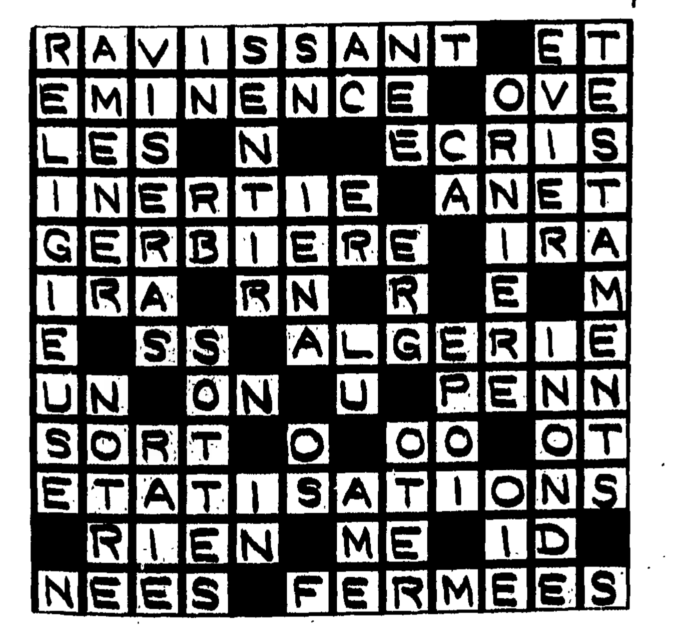
REFRAIN:
La... la... la...

Les 8 erreurs...

1. Il y a une personne de plus sur le rempart.
2. Petite tour au haut du plus haut édifice.
3. Le devant du kayak est différent.
4. Le rebord du chapeau du pêcheur.
5. Le fusil du plongeur est moins long.
6. La main du nageur, à gauche, est disposée differemment.
7. Différence dans la culotte de bain du plongeur.
8. Différence dans les lunettes du pêcheur.

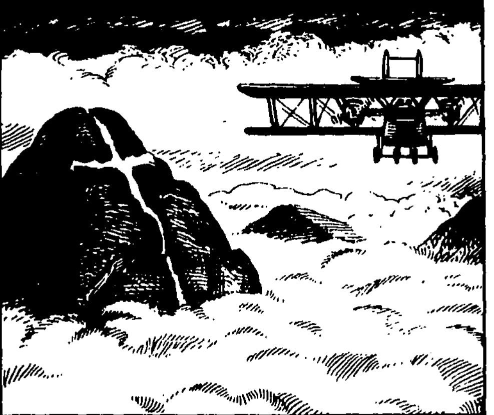
Flairetout...

Pont prétend que Rayer a téléphoné à huit heures et demie. C'est l'heure européenne. Rayer lui a dit qu'il partirait de Londres à neuf heures. C'est l'heure de Greenwich. L'heure d'hiver en Angleterre retarde d'une heure. Si Rayer part de Londres à neuf heures, il arrivera à Amsterdam à dix heures et demie. Le trajet de l'avion est d'environ une heure. Rayer ne peut donc avoir été chez Rander à dix heures et demie. Pont est le coupable!

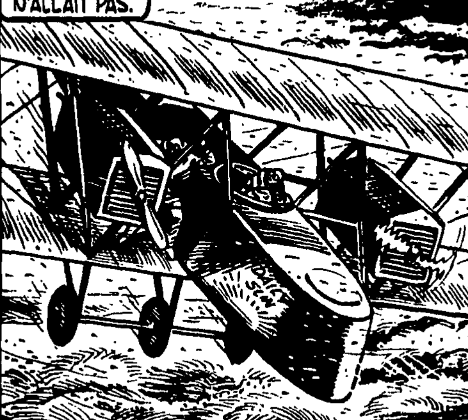


R	A	V	I	S	S	A	N	T		E	T
E	M	I	N	E	N	C	E		O	V	E
L	E	S		N			E	C	R	I	S
I	N	E	R	T	I	E		A	N	E	T
G	E	R	B	I	E	R	E		I	R	A
I	R	A		R	N		R		E		M
E		S	S		A	L	G	E	R	I	E
U	N		O	N		U		P	E	N	N
S	O	R	T		O		O	O		O	T
E	T	A	T	I	S	A	T	I	O	N	S
	R	I	E	N		M	E		I	D	
N	E	E	S		F	E	R	M	E	E	S

PILOTE TEMPETE

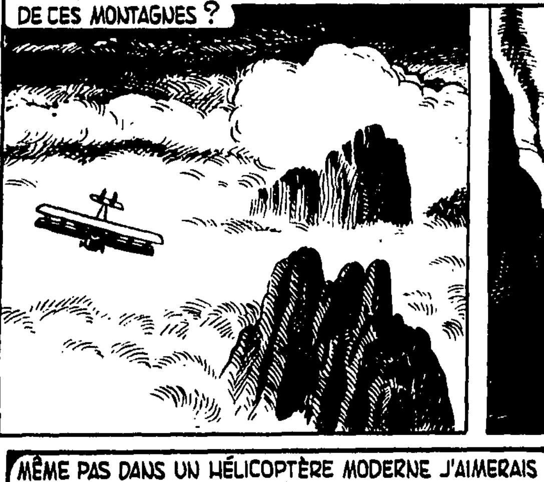




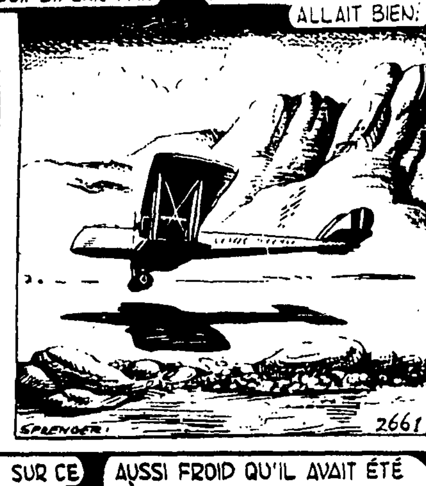






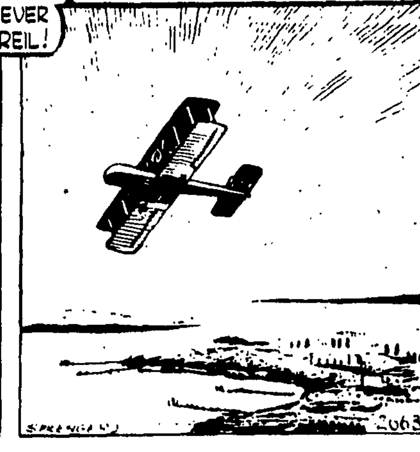












Se substituer au médecin constitue un jeu dangereux

Pour soigner les maladies familiales, nos aieules ne pouvaient se guider que sur des termes vagues, comme "une généreuse rasade" de tonique ou "une pincée" de poudre. La quantité administrée variait d'une fois à l'autre.

De nos jours, on n'a plus ces problèmes, mais il arrive que des enfants ou des adultes prennent délibérément trop ou trop peu du médicament prescrit, ce que les médecins qualifient d'excédent ou d'insuffisance thérapeutique.



La lecture de l'étiquette ne représente que la première étape de l'administration correcte d'un médicament, la deuxième étant son exécution attentive. Administrer une trop forte dose ou une dose trop faible peut retarder la guérison, met en garde le Conseil de la santé familiale au Canada. Mesurez donc soigneusement les doses et administrez-les à temps pour obtenir les résultats voulus.

Le Conseil de la santé familiale, une organisation bénévole commanditée à titre d'intérêt public par les membres de l'industrie de la pharmacie pour aider au bien-être et à la santé familiale, affirme qu'on risque de nuire à un patient ou de retarder sa guérison en négligeant de suivre attentivement les instructions indiquées sur l'étiquette ou prescrites par le médecin.

Les médicaments modernes sont puissants et ont été éprouvés scientifiquement afin d'en déterminer la posologie. Une maman ne doit donc jamais se substituer au médecin ou aux instructions mentionnées par l'étiquette pour déterminer comment administrer ou prendre un médicament.

On peut excuser les malades des peuplades primitives de ne pas suivre les instructions données, car selon les médecins qui les soignent, ils prendront facilement tout le remède en une seule fois au lieu de le fractionner comme prescrit, en se basant sur la théorie que si une petite quantité est susceptible de les soulager, une dose massive ne peut que les guérir plus rapidement!

La mère de famille d'antan n'avait pas d'autre alternative que son propre jugement en matière de posologie, car la plupart des médicaments étaient préparés à la maison, selon de vieilles formules familiales. Aucune n'avait jamais été scientifiquement vérifiée et les dosages étaient établis au hasard.

De nos jours, la mère de famille n'a plus à se fier au hasard pour soigner sa famille, car les instructions détaillées se trouvent sur les étiquettes des remèdes; on devrait toujours les lire trois fois et les suivre à la lettre.

De plus, la mère de famille moderne dispose de tout un assortiment de cuillères à mesurer, tasses graduées et compte-gouttes. Quand on se sert d'une tasse graduée il faut toujours la tenir au niveau des yeux pour assurer l'exactitude de la dose administrée. En se servant d'un compte-gouttes, il est préférable de compter à haute voix.

Réadaptation nécessaire pour Mme Johnson

WASHINGTON - Durant les premiers mois qui suivront son départ de la Maison blanche, Mme Lyndon Johnson dit qu'elle aura surtout envie "de s'allonger sur un hamac pour lire, ou simplement regarder passer les nuages".

L'épouse du président sortant décrit les cinq années passées à la Maison blanche comme une période enrichissante d'une valeur inestimable à la façon d'un bijou précieux.

Ses efforts ont été centrés sur ses fonctions de première Dame des Etats-Unis, rôle qu'elle s'est efforcée de tenir le mieux possible, mais qui implique une fatigue allant parfois jusqu'à l'épuisement, a-t-elle souligné.

"Mais tout cela en valait la peine", d'ajouter Mme Johnson. A présent, elle compte organiser sa vie d'une manière plus personnelle et travailler à des réalisations qui l'intéressent particulièrement.

"Pour quelque temps, il est possible que mes activités soient passablement réduites," de commenter Mme Johnson, âgée de 56 ans. Alors qu'elle se prépare à quitter Washington pour le Texas, Mme Johnson est un peu attristée à l'idée que son courrier sera désormais moins volumineux. "L'intérêt qu'on me portait ira en diminuant", a-t-elle prédit.

Au cours des prochains six mois, elle veut mener une vie paisible. "Mais après, je verrai si les gens se souviennent de moi", de dire Mme Johnson.

Elle s'intéresse toujours à l'embellissement et à la conservation des villes et villages américains. A son avis, "ces programmes sont essentiels à la santé, au bien-être et à la prospérité de la nation".

Mme Johnson aura éventuellement la tâche difficile de choisir les pièces d'exposition pour la Bibliothèque L-B-J à l'Université du Texas.

Plus tard, elle compte retourner à son bureau de la station de radiotélédiffusion, une entreprise familiale, à Austin, Texas.

Cet emploi avait été mis "en état d'hibernation" durant le mandat de M. Johnson à la présidence des Etats-Unis, alors que les intérêts des Johnson dans l'entreprise radiophonique avaient été placés en tutelle administrative.

Une détonation duodénale peu commune!

LONDRES - Ayant tout à coup entendu une détonation "semblable à un coup de revolver", les infirmières d'un hôpital de Liverpool se sont précipitées dans la salle commune, pour voir une femme de quarante ans atteinte d'un ulcère duodénal se dresser timidement de son lit et leur expliquer que la pilule qu'elle prenait pour soigner son ulcère provoquait, trois à sept heures après son absorption, un violent bruit d'explosion.

La très sérieuse revue "British Medical Journal", qui décrit dans son dernier numéro ce cas étrange, constaté peu avant Noël, rapporte que la malade a expliqué que depuis qu'elle prenait cette pilule, une préparation spéciale de son pharmacien, son mari et elles passaient des nuits cauchemardesques à attendre "la détonation".

"Mais le pire, a poursuivi la patiente, ce fut quand un réparateur vient remettre en état ma télévision. Pendant qu'il était au travail "la détonation" intervint, et l'homme crut que les ressorts du fauteuil où j'étais assise s'étaient cassés. Obligemment il se mit en devoir de les réparer sans que j'ose lui avouer les véritables causes de ce bruit".



Quand il fait froid, rien de tel qu'un sandwich nourissant

Les froides journées d'hiver sont celles où il fait bon dans la cuisine. Après l'éclat des Fêtes, les maitresses de maison canadiennes se mettent à chercher de nouveaux plats pour égayer les jours ternes de cette période creuse.

Un des ces soirs où vous inviterez des amis à venir bavarder ou entendre de la musique, ou après une journée de ski ou de patinage, offrez des sandwichs simples mais substantiels qui sont toujours accueillis à l'unanimité.

Voici deux sandwichs qui ont fait leur preuve. Les Petits pains à la dinde garnis d'une savoureuse salade de dinde, disparaitront en moins de deux! L'originalité de ces sandwichs réside dans les petits pains croûtés et dans le fromage cheddar qui les rehausse. Notre seconde suggestion est celle d'un sandwich chaud, les Petits pains bacon-et-tomate. L'addition d'oignons frits émiettés en assure le succès.

* * *

Petits pains à la dinde

- 1 tasse de dinde cuite coupée en dés
- 3 c. à soupe d'oignon haché fin
- 6 c. à soupe de mayonnaise ou sauce à salade
- 1/8 de tasse de poivron vert haché grossièrement
- 2 c. à thé de moutarde préparée
- 2 tranches (d'une once) de fromage cheddar transformé , coupées par la moitié
- 4 petits pains croûtés ovales, fendus par la moitié

Mélanger la dinde, l'oignon, la mayonnaise, le poivron et la moutarde. Etendre 1/4 de tasse de garniture sur la moitié inférieure de chaque petit pain; couvrir d'une demi-tranche de fromage cheddar. Couvrir avec la seconde moitié du petit pain. Quantité: 4 petits pains à la dinde.

*****

Petits pains bacon-et-tomate

- 4 tranches de bacon, coupées en deux
- 4 tranches de tomate
- 1/2 tasse d'oignons frits en conserve, émiettés
- 4 petits pains à hamburger, fendus par la moitié
- 1 tranche (d'une once) de fromage transformé, coupée en 4 carrés.

Frire ou griller le bacon jusqu'à ce qu'il soit croustillant; bien égoutter. Pour chaque sandwich, déposer sur la moitié inférieure des petits pains une tranche de tomate, 2 cuillerées à soupe d'oignon frit et 2 morceaux de bacon disposés en croix. Couvrir d'un carré de fromage. Mettre les deux moitiés des petits pains côte à côte dans une lèchefrite, et dorer à four moyen (350 degré) environ quatre minutes. Reformer les sandwichs.

Quantité: 4 petits pains bacon-et-tomate.

Il éternue deux fois par minute

MURRAY, Utah - Jeff Simper âgé de 13 ans, a éternué, le 26 novembre, et depuis ce jour, il a éternué plus de 17,000 fois. Deux fois par minute, tout le temps qu'il ne dort pas.

Les médecins ont déclaré n'avoir trouvé aucune cause ni aucun remède à cette étrange maladie.

"Le seul temps pendant lequel il n'éternue pas, c'est quand il dort, et le seul temps où il peut dormir, c'est lorsque nous lui donnons un sédatif", a déclaré sa mère, Mme Ralph D. Simper.

Ce problème empêche évidemment Jeff d'aller à l'école.

L'effort peut être spontané et joyeux

Pourquoi l'effort est-il toujours présenté ou ressenti de manière négative? Le fait est que, dès leur petite enfance, nos fils et nos filles subissent de notre part une influence contradictoire: sans cesse nous leur recommandons l'activité tout en nous plaignant nous-mêmes de notre propre travail comme s'il s'agissait d'une punition perpétuelle.

Si des écoliers ne s'intéressent pas à leur travail, soit qu'on exige trop d'eux, soit qu'ils soient orientés vers des études qui les ennuient, ou bien encore qu'on leur demande un effort scolaire considérable tout en leur refusant certaines conditions affectives essentielles à leur épanouissement, il en résulte une fatigue intense. L'effort devient l'enfer, et tous les moyens seront inventés par l'enfant pour y échapper: échecs, école buissonnière, révolte, maladies même.

Par ailleurs, celui qui est fourni par l'enfant dans le jeu ou le sport est le plus bel exemple d'effort positif épanouissant.

L'effort consenti

Qui pourrait obtenir d'un être contraint la dépense énorme d'énergie déployée pour un sport librement choisi?

Le problème n'est donc pas tant celui de la capacité: chacun est capable d'effort. Ce qui est important, c'est la motivation personnelle, l'intérêt réel de la coïncidence de l'effort demandé avec le moment où il a envie d'être fourni.

Quel effort peut-on demander à un enfant? Tout le problème est là, et il est source d'un grand nombre de malentendus, car adultes et enfants ont des points de vue différents.

Nous voyons l'utile, l'enfant voit ce qui l'intéresse.

Nous demandons des efforts pour des choses que nous jugeons importantes. L'enfant serait prêt à les fournir mais pour d'autres tâches que celles que nous proposons.

Il y a moyen de s'organiser de telle manière que l'enfant puisse être sollicité, mais toujours dans un sens constructif.

Sur le plan scolaire, il n'y a pas de raisons pour que l'écolier déteste l'école, si ce n'est qu'on a pas choisi celle qui lui convenait. Le rendement scolaire dépend souvent d'une orientation nouvelle, conforme aux goûts et aux aptitudes de l'enfant.

Dans la famille aussi l'effort peut être une joie. Tout dépend de la manière dont nous présentons la chose, de la liberté que nous laissons à l'enfant pour choisir le moment de son action, et du climat général de détente qui règne au foyer. Moins ce climat est punitif et plus grandes seront les chances d'un déroulement harmonieux de l'éducation de l'effort. Il faut ajouter que celui-ci doit rester proportionné à l'âge de l'enfant. Accabler prématurément une petite fille ou un petit garçon de responsabilités exagérées, soit dans le ménage, soit à l'égard de frères et soeurs plus jeunes est le contraire du bon sens. Les travaux forcés n'ont jamais enrichi personne.

Si nous savons suivre les grandes lignes des intérêts de l'enfant, nous n'aurons plus guère à le forcer d'agir mais nous le verrons prendre goût à cette vie à plein régime que représente la tension intérieure vers des objectifs aimés. Le travail cessera d'être ressenti comme une punition, et deviendra ce qu'il devrait être pour tout être humain, le moyen idéal de s'accomplir soi-même dans toutes ses dimensions.

Extrait de: Femmes d'aujourd'hui.

Collection extraordinaire

NEW YORK - Une Newyorkaise possède l'une des plus intéressantes collections de boutons qu'on puisse trouver. Pour Diana Epstein, il ne s'agit pas d'un simple passe-temps, mais d'une entreprise très fructueuse.

Nombre de personnes connaissent sa petite boutique dans l'est de New York. Sur le long des murs s'empilent les boîtes de boutons, dont chacune montre un échantillon, bien en évidence.

On se croirait dans une bibliothèque. En fait, les visiteurs se promènent lentement à travers la boutique, examinant les échantillons de boutons avec la même attention qu'ils apporteraient à des titres de livres.

Mlle Epstein a commencé ce commerce, il y a quatre ans, lors du décès du propriétaire de la boutique, laquelle fut mise en vente.

Aujourd'hui, cette collection comprend des boutons contenant du parfum, des modèles en forme de poire ou de quartier de pomme, des boutons de porcelaine, de verre, d'argent, et de presque tous les matériaux imaginables.

Les prix varient de $25 à 0.03¢.

Les fleurs de toutes grandeurs, de toutes formes et de toutes variétés s'épanouiront à profusion sur tous les tissus printaniers, et l'on retrouvera cette tendance même dans la mode pour fillettes. La grande caractéristique des vêtements d'enfants sera cependant leur facilité d'entretien. A gauche, l'on voit ici une petite robe en voile marine à pois blancs, ceinturée et bordée de blanc, création Helen Lee. A droite, une tunique en piqué blanc, accompagnée d'une blouse en voile marine à motifs de marquerites blanches à coeur bleu. C'est une création Alyssa.

Réussite extraordinaire

MELUN - Un médecin de l'hôpital de Coulomniers, dans la banlieue sud-est de Paris, apratiqué une césarienne sur une jeune femme en état de "mort clinique" et a réussi à la ranimer en pratiquant un massage cardiaque à la main. Cette extraordinaire opération a duré moins de quatre minutes: la mère et le bébé se portent bien.

La jeune femme, 20 ans, avait été transportée à la clinique, mardi. Le médecin se rendit immédiatement compte qu'une césarienne était nécessaire. Mais, victime d'un choc anesthésique, la jeune femme cessa de respirer et son coeur s'arrêta. Elle se trouvait en état de "mort clinique".

Le médecin pratiqua alors la césarienne en moins d'une minutes, permettant la naissance du bébé, qui n'a pas souffert des circonstances exceptionnelles de l'opération.

Immédiatement après, il tenta de masser le coeur de la jeune femme de l'extérieur, mais sans résultat. Il décida alors d'ouvrir le thorax sur une dizaine de centimètres et pratiqua un massage cardiaque direct à la main. Au bout de quelques secondes, le coeur de la patiente se remettait à battre.

Toute l'opération n'a demandé que quatre minutes. Il fallait faire vite car au bout de 5 à 7 minutes, des lésions risquent de se produire sur les organes essentiels. La jeune femme a repris conscience au bout de huit heures. Transportée au centre de réanimation respiratoire d'un hôpital à Paris, elle est désormais hors de danger.

La vieille dame à son vieil époux chauve:

-Tu peux me dire d'où viennent ces faux cils qui se baladent sur ton crâne?

Perdre cent livres mérite une médaille!

TORONTO - Quiconque peut, à force de volonté, perdre 100 livres de son poids mérite une médaille. Telle est la théorie des Weight Watchers - Gardiens du poids - organisme international visant à aider les personnes grasses à perdre du poids.

Lorsqu'un des membres atteint cet objectif, l'association remet en cadeau un pendentif à une femme et une épingle à cravate à un homme.

En ouvrant leur nouveau bureau à Toronto, récemment, les Weight Watchers ont couronné le succès de leurs meilleurs membres.

Bernard Grossman, propriétaire de motel de Thornhill, ne mesure que cinq pieds et quatre pouces, mais il pesait 270 livres lorsqu'il entra dans l'organisation, il y a un an. Il en est maintenant à 166 livres. Sa femme a perdu 74 livres durant la même période.

"Nous devrons maigrir encore d'une vingtaine de livres", confia Mme Grossman qui pesait jadis 219 livres.

On pèse le nouveau membre et on lui trace un programme d'alimentation réglé selon les principes de diététiques mis au point pour le service de santé de la ville de New York.

"Nous ne mangeons que ce qui est enregistré dans les règlements alimentaires du Canada, dit Mme Grossman. Nous ne consommons pas de produits alimentaires spécialement fabriqués pour un régime, sauf à l'occasion les eaux gazeuses. Tout doit être pesé après cuisson pour s'assurer qu'on ne mange pas trop. On apprend ainsi à commander un steak plutôt que du spaghetti au restaurant".

Les bizarreries de notre langue

On peut souvent employer deux mots dans une même phrase qui s'épellent absolument pareillement mais qui se prononcent différemment. Par exemple: Nous éditions de belles éditions. - Nous relations des relations intéressantes. - Nous acceptions des diverses acceptions des mots. - Le président et le vice-président président tour à tour. - Je suis content qu'ils content cette histoire. - Il convient qu'ils convient leurs amis. - Ils ont un caractère violent ils violent leurs promesses.

Le nom est un appel

Une observation sur l'orthographe dans divers pays indique bien que le nom est avant tout reçu.

En Angleterre, le mot "son" (fils) est souvent accolé au nom pour indiquer la souche, l'origine: Johnson signifie fils de Jean, Wilson signifie fils de Will.

En Ecosse, la particule "Mac" avant le nom joue le même rôle: Doug Mac Neil veut dire que Doug est le fils de Neil; Larry Mac Donald à comprendre que Larry est le fils de Donald.

Dans les coutumes orientales anciennes, le nom reçu est indiqué avec beaucoup d'insistance. Le nom rattache à la famille ou au clan et souligne ce qu'on attend du nouveau-né. Le fils de Zacharie et d'Elizabeth normalement aurait reçu un nom qui le campait dans la lignée de ses ancêtres, qui indiquait le désir des siens de la voir continuer la tradition familiale. Contre toute attente, on l'appela Jean. C'était dire qu'on soupçonnait pour cet enfant une vie différente, nouvelle, particulièrement importante: "Que sera cet enfant?"

L'habitude de donner le nom d'un saint de l'Eglise dans les pays chrétiens suggérait autrefois le désir qu'avaient les parents de voir leur enfant suivre les traces de tel saint.

Tout cela montre qu'on vient au monde avec un bagage, avec un héritage; dans un pays donné en une époque précise, dans une famille particulière, avec tel tempérament, telle apparence physique, telle aptitude et telle limite.

Recevoir un nom, c'est d'abord accueillir tous ces déterminismes qui viennent avec l'existence. On peut les accueillir en maugréant, en se plaignant, en critiquant. C'est alors un refus de vivre, une négation de soi-même, une sorte de suicide. On peut les accueillir comme un don, comme un capital à faire fructifier, comme une rampe de lancement à partir de laquelle une envolée est possible. Alors c'est dire "oui" à la vie qui s'offre; c'est une décision riche de promesse, un triomphe de la vie.

Mon nom d'autres le disent

En définitive, mon nom, il est pour les autres. Ce sont les autres qui me nomment. Tant que je n'ai pas été reconnu, c'est comme si je n'étais pas. Dire son nom, c'est demander aux autres qui on est. Entendre son nom, c'est espérer être reconnu.

Il se trouvera toujours des gens pour négliger mon nom et s'en désintéresser. On me réduit alors à une étiquette sociale, comme ces soldats qu'on voit passer et qu'on appelle simplement "des soldats" parce qu'ils portent le même équipement. On me réduit à une convention comme ces filles qu'on nomme "étudiantes" parce qu'elles portent blouse et jupe semblables. On me range sous un numéro parce que la machine IBM ne fonctionne qu'au moyen des chiffres, le plus souvent au moyen de cartes perforées et il faut que je passe par la machine IBM.

Mais ces gens ne me nomment pas vraiment. Pour nommer quelqu'un, il faut se situer au-delà de l'équipement du soldat, au-delà du costume de l'étudiante, au-delà de la fonction de la machine IBM. Pour nommer vraiment quelqu'un, il faut avoir perçu le mystère de cette personne, s'y intéresser, l'aimer. Et alors le nom prononcé est une reconnaissance du moi profond, du visage intérieur au-delà de la peau. Il est une invitation à devenir plus encore ce moi et ce visage. Il est une révélation et un appel.

Entendre son nom soulève à la fois la crainte et l'espérance:

-Va-t-il me figer dans ce que je suis actuellement, me posséder, me détruire?

-Va-t-il me révéler à moi-même et m'aider à me reconnaître?

-Son appel est-il amour, indifférence ou haine?

Mon nom je le fais

Si je connais mon nom en tant qu'il est reçu, je ne sais pas cependant tout ce qu'il est. Je le connais et ne le connais pas.

Quand je me le dis à moi-même, c'est autant une question sur moi qu'une affirmation de moi. Je peux être fier de ce qu'il porte, de qui je suis. Mais je serais bien déçu si on me disait: voilà ce que tu seras toute ta vie. Je sens qu'il me faut encore devenir, continuer de préciser mon visage. Et ce ne sera jamais fini.

Quand je me lance dans des entreprises, quand je risque quelque aventure, c'est pour me bâtir, pour me mettre au monde, pour faire mon nom. Quand je m'efforce de comprendre tout ce qui m'arrive, quand je fais arriver des choses en leur donnant un sens, je transforme mon nom. Quand je me découvre comme un être qui n'est pas terminé, qui est constamment en devenir, j'accomplis cette oeuvre de toute ma vie: je fais mon nom.

Quand je choisis, dans le bagage reçu avec la vie, des coutumes, des manières d'agir, des points de vue qui me semblent valables, je signe de ma main ce qui m'a été donné. Cela devient mien non plus parce que d'autres me l'ont apporté, mais parce que je le fais mien.

Quand j'ai terminé un travail scolaire, j'y appose mon nom. Quand un architecte conçoit les plans d'un édifice, il y inscrit son nom. Le décor de tel spectacle est dû au talent de tel artiste, et son nom apparaît au générique. En donnant son nom à une oeuvre, l'homme reconnaît dans cette oeuvre sa propre personne. Il s'y compromet, s'y dévoile et s'y engage.

Des fois, on voudrait renier son nom, l'oublier soi-même et le faire oublier. Quand on a été lâche, quand on a fait un mauvais coup, quand on a déçu ses propres espoirs et ceux des autres, on aimerait bien enfouir son nom dans l'oubli, pouvoir changer subitement de peau. "Accusé..., levez-vous", comme on sent alors la responsabilité de son nom.

D'autres fois, on est fier de son nom. On tient à ce qu'il soit mentionné, reconnu, proclamé. Quand on a donné sa pleine mesure, quand on a répondu aux attentes des siens, quand quelque haut fait réalisé retient l'attention sur soi, on le porte allègrement son nom, on est à l'aise dedans.

-"Elève Dupont, vous êtes proclamé vainqueur".

-"But compté par Dominique".

Comme on est heureux alors de porter son nom.

-Choisir ce qui me paraît vrai et fort,

-apporter un oui ou un non personnel à tout ce qui arrive,

-mettre à profit les aptitudes que je me découvre,

-tirer parti de mes faiblesses:

C'EST FAIRE MON NOM.

Mon nom Dieu le dit

"Ne crains pas... je t'ai appelé par ton nom, tu es à moi... parce que tu comptes beaucoup à mes yeux et que moi je t'aime" (Isaïe 43, 1-4).

Toute personne serait heureuse de s'entendre ainsi appeler:

-parce que cet appel dissipe d'abord la crainte: "Ne crains pas";

-parce qu'il respecte: "Tu comptes beaucoup à mes yeux";

-parce qu'il révèle la personne à elle-même: "Tu es à moi et je t'aime";

-parce qu'il distingue parmi les autres: "Je t'ai appelé par ton nom".

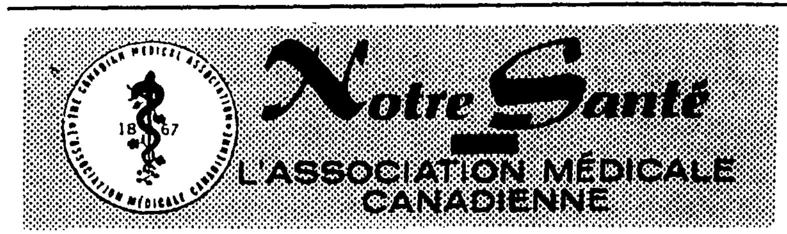
Or, ce langage biblique, il est la parole et l'attitude de Dieu à l'égard de l'homme. C'est pourquoi les chrétiens donnent une dimension particulière au nom à faire: ils ont conscience de recevoir de Dieu un nom nouveau et d'être appelés par lui à une vocation unique.

Ils puisent dans la vie de Jésus cette conviction. Au Jourdain, au moment d'entreprendre sa mission, Jésus fut baptisé, nous rapportent les Ecritures. A cette occasion, il fut nommé par le Père: "C'est lui mon fils, mon bien-aimé qui a toute ma faveur" (Mathieu, 3, 17).

Pour les gens de l'époque, l'attendu, le messie, était cette figure annoncée par Isaïe: "Voici mon serviteur que je soutiens, mon élu que je préfère; j'ai mis mon esprit sur lui" (Isaïe 42, 2). Le Père reconnaît en Jésus ce serviteur, ce fils bien-aimé. Le Père donne un nom à celui que les gens voient s'approcher de Jean le baptiste.

Ce nom est une mission confiée, un programme de vie: le Père appelle Jésus à vivre sa vie en fils bien-aimé. Il l'invite à devenir ce Ressuscité, réussissant sa vie par-delà tous les échecs, y compris la mort. C'est dans sa vie de tous les jours, dans les situations quotidiennes variées, que Jésus fait valoir ce nom et qu'il devient le Bien-Aimé. Si cet accomplissement se réalise à plein dans la mort-résurrection, il n'en reste pas moins que Jésus chemine vers ce sommet tous les jours de sa vie. Après son baptême, c'est l'épisode des tentations, qui résume ce que Jésus vivra tous les jours: tentation de faux messianisme, de succès facile, de fuite du réel, de refus de faire son nom. C'est dans ce décor que Jésus fait son nom, devient ce qu'il a été appelé à être: Christ et Seigneur du monde.

Pour chaque chrétien, cet appel est signifié dans un geste sacramentel: c'est le baptême. Le baptême, c'est le signe du regard d'amour que Dieu porte sur chacune de ses créatures en l'appelant par son nom.



L'indigestion et les remèdes brevetés

L'Association Médicale Canadienne nous informe que différentes personnes associent des symptômes différents à l'indigestion.

Les symptômes les plus fréquents sont des douleurs dans l'estomac et dans la poitrine, de la pesanteur ou du gonflement de l'abdomen, beaucoup de gaz, des brûlures d'estomac, la perte de l'appétit, et mêmes des nausées. La plupart des gens ressentent ces symptômes peu de temps après le repas, et le plus souvent après avoir absorbé certains aliments. Parfois ils associent le mal de tête et la constipation à l'indigestion.

Beaucoup de remèdes brevetés qui peuvent être achetés sans ordonnance sont censés pouvoir soulager n'importe lequel de ces symptômes ou tous. Les trois principaux groupes sont les antiacides, les laxatifs et les remèdes pour le mal de tête.

Les antiacides neutralisent l'effet de l'acide chlorhydrique normalement présent dans l'estomac. Mais l'ingestion de grandes quantités d'antiacide peut troubler l'équilibre chimique de l'organisme et causer des complications comme des pierres dans le rein.

L'usage continuel de laxatifs pour soulager la constipation peut nuire à l'absorption dans l'intestin des vitamines et autres facteurs alimentaires importants.

Il a été démontré que certains des ingrédients employés couramment dans les comprimés pour le mal de tête causaient de l'inflammation des reins.

L'A.M.C. avertit que ce ne sont là que trois exemples montrant pourquoi il est imprudent que les gens se soignent eux-mêmes avec force médicaments brevetés. L'autre facteur très important, bien entendu, est que les symptômes traités de cette façon peuvent être dus à une maladie sous-jacente. Il est donc beaucoup plus sage de consulter un médecin.

FEUILLETON FEUILLETON FEUILLETON FEUILLETON

LE PASSE-MURAILLE

Une nouvelle de MARCEL AYMÉ

(SUITE)

Le premier cambriolage auquel se livra Dutilleul eut lieu dans un grand établissement de crédit de la rive droite. Ayant traversé une douzaine de murs et de cloisons, il pénétra dans divers coffres-forts, emplit ses poches de billets de banque et, avant de se retirer, signa son larcin à la craie rouge, du pseudonyme de Garou-Garou, avec un fort joli paraphe qui fut reproduit le lendemain par tous les journaux. Au bout d'une semaine, ce nom de Garou-Garou connut une extraordinaire célébrité. La sympathie du public allait sans réserve à ce prestigieux cambrioleur qui narguait si joliment la police. Il se signalait chaque nuit par un nouvel exploit accompli soit au détriment d'une banque, soit à celui d'un bijouterie ou d'un riche particulier. A Paris comme en province, il n'y avait point de femme un peu rêveuse qui n'eût le fervent désir d'appartenir corps et âme au terrible Garou-Garou. Après le vol du fameux diamant de Burdigala et le cambriolage du Crédit municipal, qui eurent lieu la même semaine, l'enthousiasme de la foule atteignit au délire. Le ministre de l'Intérieur dut démissionner, entraînant dans sa chute le ministre de l'Enregistrement. Cependant, Dutilleul devenu l'un des hommes les plus riches de Paris, était toujours ponctuel à son bureau et on parlait de lui pour les palmes académiques. Le matin, au ministère de l'Enregistrement, son plaisir était d'écouter les commentaires que faisaient les collègues sur ses exploits de la veille. "Ce Garou-Garou, disaient-ils, est un homme formidable, un surhomme, un génie." En entendant de tels éloges, Dutilleul devenait rouge de confusion et, derrrière le lorgnon à chaînette, son regard brillait d'amitié et de gratitude. Un jour, cette atmosphère de sympathie le mit tellement en confiance qu'il ne crut pas pouvoir garder le secret plus longtemps. Avec un reste de timidité, il considéra ses collègues groupés autour d'un journal relatant le cambriolage de la Banque de France, et déclara d'une voix modeste: "Vous savez, Garou-Garou, c'est moi." Un rire énorme et interminable accueillit la confidence de Dutilleul qui reçut, par dérision, le surnom de Garou-Garou. Le soir, à l'heure de quitter le ministère, il était l'objet de plaisanteries sans fin de la part de ses camarades et la vie lui semblait moins belle.

Quelques jours plus tard, Garou-Garou se faisait pincer par une ronde de nuit dans une bijouterie de la rue de la Paix. Il avait apposé sa signature sur le comptoir-caisse et s'était mis à chanter une chanson à boire en fracassant différentes vitrines à l'aide d'un hanap en or massif. Il lui eût été facile de s'enfoncer dans un mur et d'échapper ainsi à la ronde de nuit, mais tout porte à croire qu'il voulait être arrêté et probablement à seule fin de confondre ses collègues dont l'incrédulité l'avait mortifié. Ceux-ci, en effet, furent bien surpris, lorsque les journaux du lendemain publièrent en première page la photographie de Dutilleul. Ils regrettèrent amèrement d'avoir méconnu leur génial camarade et lui rendirent hommage en se laissant pousser une petite barbiche. Certains même, entraînés par le remords et l'admiration, tentèrent de se faire la main sur le portefeuille ou la montre de famille de leurs amis et connaissances.

On jugera sans doute que le fait de se laisser prendre par la police pour étonner quelques collègues témoigne d'une grande légèreté, indigne d'un homme exceptionnel, mais le ressort apparent de la volonté est fort peu de chose dans une telle détermination. En renonçant à la liberté, Dutilleul croyait céder à un orgueilleux désir de revanche, alors qu'en réalité il glissait simplement sur la pente de sa destinée.

(A SUIVRE)

Mis à sa place

Un maître d'école pédant monte dans la barque d'un batelier pour traverser le fleuve aux flots impétueux. A peine arrivé, il demande:

-Connais-tu l'histoire?

Non, répond le batelier.

-Alors, la moitié de la vie est perdue.

Un peu plus loin, le pédant reprend:

-Connais-tu les mathématiques?

-Non, répond encore le batelier.

-Alors, les trois quarts de la vie sont perdus.

Mais à peine a-t-il prononcé des derniers mots, un coup de vent fait chavirer la barque et nos deux hommes tombent à l'eau.

-Sais-tu nager? crie le batelier à son compagnon.

-Non, répond celui-ci.

-Alors, fait le batelier, toute ta vie est perdue.

A bien réfléchir

Un crime avait été commis dans un village du Kentucky. Un jeune reporter fut envoyé par son journal sur les lieux du crime. A son retour, il présentat une note de frais où figurait cette phrase:

-Taxi: 40 dollars.

Le directeur du journal fit appeler le reporter:

-Vous n'y aller pas de main morte, clame-t-il, quarante dollars de taxi... Pourquoi n'avez-vous pas pris le train?

Alors le reporter froidement:

-J'ai fait le calcul, monsieur le directeur. La construction d'une ligne de chemin de fer aurait coûté beaucoup plus que ça...

VOTRE HOROSCOPE

BELIER du 21 mars au 20 avril

C'est le moment de tenter une démarche et d'exprimer vos intentions; vous rencontrerez un bon acceuil. On vous rappellera vos promesses.

TAUREAU du 21 avril au 20 mai

Ne vous laissez pas influencer par votre entourage. Vous trouverez la solution pour atteindre votre but. Dénouement d'une aventure qui vous tient à coeur.

GEMEAUX du 21 mai au 21 juin

Ne remettez pas à la semaine prochaine ce qui vous rapporterait un profit cette semaine. Excellente compréhension mutuelle.

CANCER du 22 juin au 22 juillet

Evitez les discussions et recherchez le calme qui vous convient. Développez une nouvelle amitie.

LION du 23 juillet au 23 août

Ne comptez pas trop sur l'aide extérieure et affirmez-vous selon votre talent. Vous rencontrerez un excellent acceuil à la maison.

VIERGE du 24 août au 22 sept.

Semaine fatidique. Mesurez vos chances et prenez vos responsabilités. Sur le plan sentimental, redoutez les complications.

BALANCE du 23 sept. au 23 oct.

Prenez conscience des réalites et des obstacles qui peuvent vous barrer le chemin. La personne qui s'intéresse à vous posera un geste qu'il faudra considérer avec attention.

SCORPION du 24 oct. au 22 nov.

Prenez vos responsabilités; il vaut mieux en faire moins et le faire bien. La personne qui partage vos sentiments sera d'un bon conseil.

SAGITTAIRE du 23 nov. au 21 déc.

Vous aurez des raisons pour vous énerver et manifester vos mouvements d'humeur. Il faut surmonter votre nervosité. Faites plaisir autour de vous.

CAPRICORNE du 22 déc. au 20 janv.

Vous redresserez la situation et pourrez vous affirmer victorieusement. Invitation à considerer avec attention.

VERSEAU du 21 janv. au 19 fév.

Rien ne fait opposition à votre succès mais il faut redoubler de courage. Vos élans passionnels vont s'accroitre.

POISSONS du 20 fév. au 20 mars

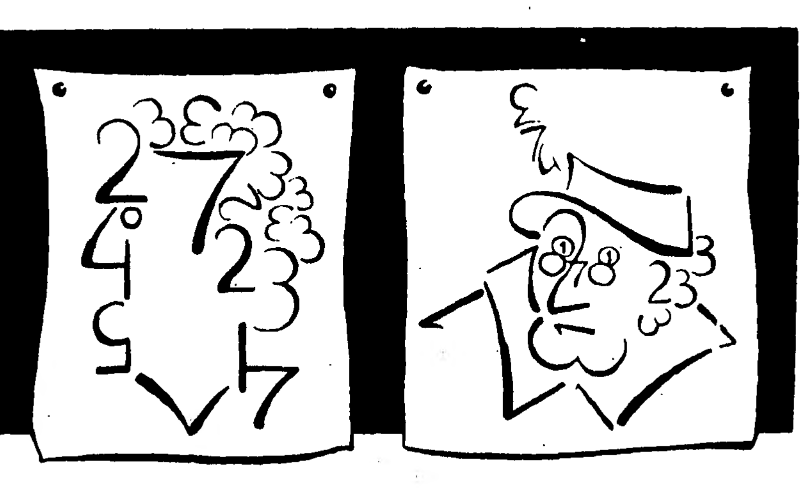
Faites attention aux évènements qui se passent en face de vous. Restez fidèle à l'esprit de famille.

Les 8 erreurs

REPONSES EN PAGE 11

87A

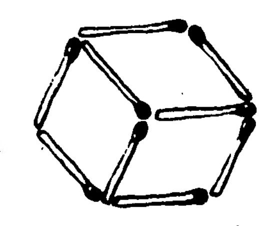
87B



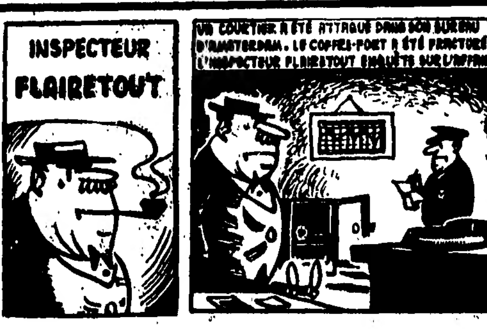
Un grand nombre de chiffres sont cachés ici. Quelle en est la somme? Essayez également de dessiner des visages avec des chiffres.

SOLUTION: Pour l'homme: 60; pour la femme: 88.

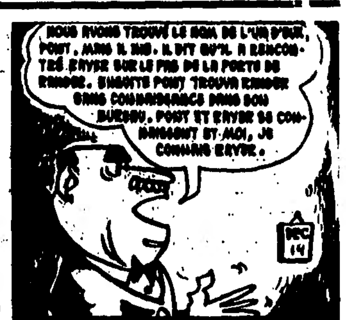
Casse-tête

















Solution: page 11

107 recommandations

Le comité d'enquête sur la culture franco-ontarienne remet son rapport

TORONTO - La société Radio-Canada devrait établir des postes de radio et de télévision de langue française dans les régions de l'Ontario habitées par un nombre suffisant de francophones.

Telle est une des 107 recommandations d'un comité chargé de faire enquête sur la culture franco-ontarienne, et dont le rapport a été remis au ministre ontarien de l'éducation, M. William Davis.

Les membres du comité ne précisent pas dans leur rapport la proportion de francophones qui justifierait l'établissement d'un poste de radio ou de télévision de langue française dans une région donnée, mais soulignent que les francophones habitant maintenant le sud de l'Ontario ne peuvent capter d'émissions de télévision en langue française tandis que les résidents francophones du sud-ouest de la province ne peuvent capter ni radio ni télévision en français.

Le comité, créé en 1967 par le premier ministre John Robarts, accorde la priorité à une recommandation portant sur l'établissement par le gouvernement d'un conseil franco-ontarien pour le développement d'une ligne de conduite en matière de culture et l'opération d'un service de promotion culturelle pour les 650,000 Franco-Ontariens.

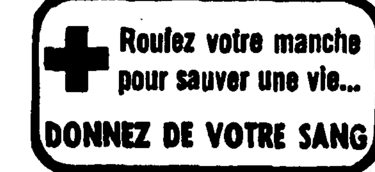
Ce conseil, dont la tâche serait de faire revivre la culture et les arts parmi les francophones isolés de l'Ontario, serait réglementé par les mêmes statuts que le Conseil des Arts de l'Ontario, aurait sa propre direction et son propre budget et dépendrait directement du premier ministre.

A l'heure actuelle, dans les régions habitées par les Franco-Ontariens, soit l'est de l'Ontario, le nord, Sudbury-North Bay, Toronto Welland et le sud-ouest, la culture et la vie artistique sont à un très bas niveau.

Le comité recommande au gouvernement de conclure des ententes culturelles avec le Québec, la France et d'autres pays francophones.

Ces mesures demanderont certains sacrifices de la part du gouvernement et des deux grands groupes ethniques, disent les membres du comité dans leur rapport, mais sont les seules qui pourront donner aux Franco-Ontariens la place dans la société canadienne qui leur a été promise par la Confédération.

Le gouvernement ontarien a déjà montré qu'il était prêt à reconnaître les besoins des Franco-Ontariens, et doit maintenant montrer qu'il est prêt à agir, dit en conclusion le rapport.



Sharp promet de réparer les manquements passés

Le ministre des affaires extérieures du Canada, M. Mitchell Sharp, a promis ce qu'il a appelé "une action réparatrice" en faveur d'une diplomatie canadienne à l'étranger qui tienne compte du caractère bilingue du Canada.

Dans une causerie inaugurant une série de conférences sur l'histoire de la diplomatie canadienne à l'université de Montréal, M. Sharp a déclaré qu'il serait difficile pour quiconque de soutenir que son ministère dans le passé, a réalisé un équilibre "entre les deux grandes communautés linguistiques du Canada".

"Je me rends compte, tout comme vous," a-t-il dit à son auditoire de Montréal, "que cette thèse est difficile à soutenir et je n'ai d'ailleurs pas l'intention d'essayer de vous convaincre de la justesse d'une telle assertion."

Mais, a ajouté le ministre, nous avons pris conscience "des manquements du passé en ce qui concerne l'encouragement du bilinguisme, et laissez-moi vous assurer de notre action réparatrice en ce domaine".

M. Sharp a prononcé toute sa causerie d'environ 5,000 mots en français. Parmi les représentants illustres de la diplomatie du Canada français, il a cité les noms de MM. Laurent Beaudry, Pierre Dupuy, Jean Désy, "qui appartiennent au groupe des pionniers qui ont été à l'avant-garde de l'élaboration et de l'application de la politique extérieure". Il a aussi mentionné les noms de MM. Jules Léger, ex-ambassadeur canadien à Paris, ex-sous-secrétaire d'Etat aux affaires extérieures du Canada, ajourd'hui sous-secrétaire d'Etat au Canada, et Marcel Cadieux, actuel sous-ministre des affaires extérieures du Canada.

Quant aux "manquements passés" du gouvernement fédéral touchant la projection à l'étranger de l'image d'un Canada composé de deux principales communautés linguistiques, M. Sharp les a expliqués en citant un passage de l'ouvrage "Egalité ou Indépendance" de feu Daniel Johnson, ex-premier ministre du Québec.

"Quoiqu'en toute honnêté je ne puisse dire que je suis d'accord avec tout ce qui est écrit dans ce livre, je n'en partage pas moins, a dit M. Sharp, le point de vue de l'ancien premier ministre québécois tel qu'il ressort des observations suivantes:

"Il y a des gens, écrivait M. Johnson, qui ont la manie de chercher des coupables... Si les relations s'avèrent difficiles ou compliquées entre les deux groupes ethniques, ils diront que ça dépend des Pères de la Confédération, ou des Canadiens anglais, ou des Canadiens français. Cette manie détestable n'est peut-être qu'une façon de chercher des alibis, d'éluder ses propres responsabilités.

"Le passé est le passé. Ceux qui l'ont fait ont sans doute agi au meilleur de leur conscience et avec les moyens dont ils disposaient à l'époque."

M. Sharp a répété d'autre part l'engagement déjà formulé par le gouvernement dont il est partie, à savoir que, en appliquant et en formulant sa politique étrangère, "le gouvernement fédéral doit reconnaître les traditions que les Canadiens francophones et anglophones cherchent à maintenir et à developper au sein de la fédération canadienne.



Si cela peut vous consoler (et on en doute!) il n'y a pas que l'Alberta qui ait été aux prises avec le froid ou la neige au cours des dernières semaines. Il a fait plus froid que la normale en Colombie... et à Terre-Neuve de fortes chutes de neige ont isolé plusieurs petits villages. Pour les membres de cette famille terre-neuvienne les randonnées à dos de cheval ne sont pas un luxe mais une pure nécessité.

La France est à nouveau stable

PARIS - M. Maurice Couve de Murville a fait une allusion à "l'affaire Pompidou" dans une allocution radio-télévisée au peuple français. "La France, a dit le premier ministre, est à nouveau installée dans la stabilité, cette stabilité dont le général de Gaulle est et sera longtemps encore le symbole et le garant". M. Couve de Murville a ainsi répondu indirectement à la déclaration faite à Rome par M. Pompidou; dans laquelle il annonçait que "le moment venu", il serait probablement candidat à la présidence de la république. Cette initiative de l'ancien premier ministre avait été suivie la semaine dernière d'une brève mise au point du chef de l'Etat: "J'ai le devoir et l'intention d'assumer mon mandat jusqu'à son terme"...

Dans son allocution radio-télévisée, M. Couve de Murville s'est employé avant tout à rassurer les Français. Evoquant les problèmes de l'éducation nationale, il a affirmé que le gouvernement prendrait toutes les mesures nécessaires pour mettre fin "à des désordres qui sont intolérables et qui sont une insulte à la dignité de l'université".

En ce qui concerne la situation économique, le premier ministre l'a jugée satisfaisante. La production se développe, l'emploi s'améliore "quoi que puissent en dire certains, qui, envers et contre tout, s'obstinent à tirer des conclusions absurdes de statistiques manifestement incertaines". A propos des prix, M. Couve de Murville a précisé qu'ils n'avaient pas augmenté de plus de trois pour cent au cours du second semestre de 1968. En janvier 1969, a-t-il ajouté, cette tendance se maintient. Dans ces conditions, a estimé le premier ministre, l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés est encore considérable.

M. Couve de Murville a cependant lancé un avertissement sévère aux Français: "Si la France en 1969 devait connaître les aventures de 1968, le redressement qui a été opéré après mai et juin ne se ferait pas".

Le professeur: - Sophie, peux-tu me dire pourquoi l'heure américaine est en retard sur l'heure de France?

Sophie: - Parce que l'Amérique a été découverte plus tard!

AVIS D'INTENTION
POUR DEMANDE DE
CHANGEMENT DE NOM

CANADA
PROVINCE DE L'ALBERTA

Avis est par les présentes donné que je, JOHN DRUHAL, également connu sous le nom de JOHN DRUHALL de la ville d'Edmonton dans la province de l'Alberta et présentement Représentant des Ventes, compte présenter une demande au Secrétaire provincial, selon les provisions de la Loi sur le Changement de Nom, 1961, pour les changements de nom suivants:

1. Pour le changement de mon nom en JOHN DRUHALL;
2. Pour le changement du nom de mon épouse de CATHERINE DRUHAL en CATHERINE DRUHALL;
3. Pour les changements de nom de mes enfants de BARRY RONALD DAVID DRUHAL en BARRY RONALD DAVID DRUHALL et de JOHN LAWRENCE BLAINE DRUHAL en JOHN LAWRENCE BLAINE DRUHALL.

John Druhal,
également connu comme
John Druhall.

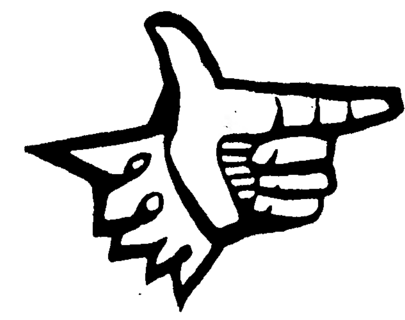
Etats généraux...

(suite de la page 9)

-possibilités d'une égalité de traitement entre les minorités françaises au Canada et la minorité anglaise au Québec;

-les groupes français et l'avenir constitutionnel du Québec; conséquences possibles de l'affaiblissement du Québec ou de l'établissement d'un Québec fort ou, en d'autres termes, les relations des groupes français des autres provinces avec le Québec, son gouvernement, ses institutions et ses associations, quelque soit l'avenir constitutionnel du Québec;

-possibilités d'un retour au Québec des minorités les plus faibles ou migration de ces minorités les moins favorisées vers d'autres régions françaises situées à l'extérieur du Québec.



- COMMODE
- FACILE
- RAPIDE

Evitez les envois d'argent comptant. Servez-vous de chèque ou mandat-poste.

Remplissez la formule ci-dessous et retournez, avec paiement de votre abonnement, à l'adresse suivante:

LE FRANCO-ALBERTAIN,
10010 - 109e rue,
Edmonton, Alberta (Abonnement)

Merci à l'avance!

Nom ....
(VOUS ÉTIEZ DÉJÀ ABONNÉ? COLLEZ ICI L'ETIQUETTE JAUNE D'ENVOI)

Adresse ....

Veuillez trouver ci-inclus la somme de $..............................

pour abonnement au Franco-albertain pour .... an(s).

Tarif d'abonnement:

Au Canada — 1 an: $3.50 —— 2 ans: $6.00

A l'étranger — $6.00 par année